

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Onzième séance – Mercredi 14 septembre 2016, à 17 h

**Présidence de M. Rémy Burri, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M<sup>mes</sup> Jennifer Conti*, *Laurence Corpataux* et *M. Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 septembre et mercredi 14 septembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M<sup>me</sup> Sandrine Salerno sera absente ce soir dès 20 h 30. M. le maire Guillaume Barazzone sera absent pour cette soirée. Nous adressons nos sincères condoléances ainsi que toute notre sympathie à la famille et aux proches de M<sup>me</sup> Amélia Christinat, ancienne conseillère nationale genevoise et conseillère municipale.

## 4. Questions orales.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme c'est très calme, j'aurai tout le loisir de vous répondre. Monsieur Lathion, bonjour... Vous me demandiez pourquoi la fontaine du Jardin anglais ne fonctionnait pas. Des travaux ont été réalisés en 2014, à la suite de quoi un litige est survenu, notamment sur le fait que les travaux n'étaient pas conformes et qu'ils ne permettaient pas à la fontaine de fonctionner. Il y a eu toute une procédure juridique contre l'entreprise. Cette dernière a reconnu ses torts et a refait le travail qu'elle avait mal fait.

La fontaine est restée en eau jusqu'au 22 août, Monsieur Lathion. Contrairement à ce que vous nous disiez, elle est donc quand même restée en eau, fonctionnant cahin-caha. Depuis lors, effectivement – là vous avez raison, Monsieur Lathion – elle est arrêtée pour être mise aux normes. Ça ne coûtera rien à la Ville de Genève.

## Questions orales

En ce qui concerne la question orale de M. Dossan – il est parmi nous, je l'en remercie – je réponds à la place de mon collègue Guillaume Barazzone, qui est en charge de cette aubette comme je vous l'avais dit la dernière fois. J'ai eu droit à une longue diatribe du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP)... Toujours est-il que ce dernier a remis cette aubette à un collectif constitué de sept représentants, pour la plupart des étudiants actifs au sein de maisons de quartier et issus des milieux artistiques et culturels genevois.

Ils ont entre 24 et 38 ans, me dit-on. Leur mouvement se situe dans la mouvance des arts publics et participatifs. Fin juin 2016, une convention validée par le Conseil administratif a été signée avec eux. L'exploitation de la saison 2016 a été marquée par des interventions ponctuelles. Le collectif se nomme collectif Halte. L'association a su peu à peu mettre en place une série d'actions spontanées et ponctuelles sous la forme de petits concerts, de lectures, d'expositions ouvertes au grand public et à tous les âges. Ces actions ont eu pour but de donner vie organiquement et progressivement au kiosque et à la place des Augustins.

Il est toutefois vrai, Monsieur Dossan, que le kiosque n'a pas été exploité en continu durant l'été, ce qui a peut-être pu donner l'impression, notamment à vous, qu'il était inoccupé à certains moments. Je vous remercie de votre attention, Monsieur Dossan. (*Remarque de M. Dossan.*) On entend vos appréciations jusqu'ici, Monsieur Dossan...

En ce qui concerne la zone 30 km/h des Délices, Monsieur Carasso, conformément à ce que je vous ai indiqué hier, le litige a enfin pris fin. On est parvenus à un accord sur l'autorisation de construire de la zone 30 km/h, après dix ans de tergiversations. Nous allons prochainement engager les travaux qui se réaliseront soit le mois prochain soit, pour l'essentiel, au printemps 2017.

En ce qui concerne la question orale de M. Holenweg – il n'est pas là mais vous lui transmettez, Monsieur le président – il y a deux toilettes au Jardin anglais, contrairement à ce qu'il indiquait. Les premières, autonettoyantes et d'ancienne génération, sont situées vers le Monument national, les secondes sur la place Longemalle. Il y en a encore au quai Gustave-Ador. Elles sont gratuites. Pendant les festivités, des toilettes provisoires sont installées. Il nous faudra toutefois déposer un crédit de réalisation pour changer les toilettes Autosys, qui sont un peu vieillottes.

En ce qui concerne la question sur la rue Prévost-Martin – M<sup>me</sup> Beaud est présente, je l'en remercie – il ne s'agit pas d'un chantier mené par la Ville de Genève mais par les Services industriels de Genève (SIG). Les SIG ont engagé d'importants travaux d'eau, de gaz et d'électricité dans le quartier, à la rue Prévost-Martin, à la rue John-Grasset et à la rue Pré-Jérôme. Ces travaux sont en cours à la rue John-Grasset et ils débiteront prochainement à la rue Pré-Jérôme. Ils nécessitent la mise en place de mesures de circulation spécifiques et des suppressions temporaires de stationnement.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je réponds à la question de M. Pagan, qui souhaitait savoir si la Ville de Genève avait participé à la conférence du Traité sur le commerce des armes et, si oui, quel avait été son engagement. Elle l'a fait dans le cadre de la répartition tripartite entre Confédération, Canton et Ville. Vous savez que les trois niveaux institutionnels collaborent dans des événements de la Genève internationale. Celui que vous avez relevé hier soir en est un; nous avons participé à hauteur de 4000 francs, comme la Confédération et le Canton.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je réponds à M. Sormanni, qui m'avait posé une question sur l'aménagement de la place de jeu du parc des Délices. C'est bien vous? (*Signe d'assentiment.*) Sachez que le projet de place de jeu avait été présenté aux habitants dans le cadre du processus participatif mené par le Service des écoles. Il a ensuite été prévalidé par la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites; c'est un élément essentiel parce que c'est un parc historique. La demande d'autorisation de construire a été déposée. On attend qu'elle soit délivrée; elle le sera en principe d'ici à un mois. Sous réserve d'obtenir cette autorisation, il est prévu de commencer les travaux en octobre.

## **5. Election d'un/d'une secrétaire du bureau du Conseil municipal en remplacement de M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, démissionnaire du bureau.**

**Le président.** Je donne la parole à M. Carasso, chef de groupe socialiste.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Monsieur le président. Afin de succéder à notre camarade et collègue Jannick Frigenti Empana, empêchée malheureusement, pour des raisons de formation professionnelle, de poursuivre son mandat de représentante socialiste au sein du bureau de ce Conseil municipal, j'ai le grand plaisir de vous proposer la candidature de notre camarade Martine Sumi. Je ne lui ferai pas l'injure de vous la présenter. Elle a siégé avec nous sans arrêt depuis 2005. Elle est très engagée pour le Parti socialiste et pour notre Ville au sein du Conseil municipal. Elle a également siégé dans nos nombreuses commissions, en a présidé plusieurs, et c'est la raison pour laquelle, au vu de son expérience, de sa cordialité et de son grand respect des institutions, je vous remercie de réserver à sa candidature le meilleur des accueils. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je rappelle le nom de la candidate: M<sup>me</sup> Martine Sumi. Cette élection a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu à la majorité relative. Je désigne donc les sept scrutateurs: M<sup>me</sup> Figurek, MM. Gaberell, Haas, Ricou, Nargi, M<sup>me</sup> Gavilanes – elle n'est pas là –, M<sup>me</sup> Casares et M. Jean Zahno. Les secrétaires du bureau, M<sup>me</sup> Jannick Frigent Empana, M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, M. Pascal Spuhler, M. Alfonso Gomez, sont chargés de contrôler la distribution et le dépouillement des bulletins.

J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau, vers M. Touma, pour recevoir les bulletins qu'ils devront distribuer aussi aux scrutateurs et aux membres du bureau. A part ceux qui ont été désignés comme scrutateurs, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de rester à vos places. Une fois la distribution terminée, les scrutateurs doivent annoncer à M. Touma le nombre de bulletins qu'ils auront distribués. Le bulletin porte le numéro 1. Il ne doit contenir qu'un seul nom. (*Les scrutateurs procèdent à la distribution des bulletins.*)

J'invite les scrutateurs à rendre les bulletins non distribués à M. Touma. Je prie les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui ne sont ni scrutateurs ni membres du bureau de rester à leur place. J'invite les huissiers à recueillir les bulletins. Je vous informe que 65 bulletins ont été distribués.

Le scrutin est clos. J'invite les scrutateurs à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret. Les secrétaires accompagnent les scrutateurs pour contrôler le dépouillement.

*(La séance est suspendue de 17 h 22 à 17 h 34.)*

*Résultat de l'élection*

Bulletins distribués:	65
Bulletins retrouvés:	60
Bulletins blancs:	8
Bulletins nuls:	4
Bulletins valables:	48
Majorité absolue:	25

**Le président.** Est élue: M<sup>me</sup> Martine Sumi (48 voix). (*Applaudissements.*)

Félicitations, Madame Sumi. On se réjouit de vous retrouver au sein de cet efficace bureau.

**6. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2017 (PR-1194)<sup>1</sup>.****TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>présentation générale «ville de Genève»</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
1.1	Le mot de la magistrat en charge des finances	9	1.1
1.2	chiffres clés et principales évolutions	12	1.2
1.3	projet de budget par politique publique	30	1.3
1.4	services compétents	42	1.4
<b>2</b>	<b>projet de budget des départements</b>	<b>53</b>	<b>2</b>
2.1	autorités	53	2.1
2.2	finances et logement	65	2.2
2.3	constructions et aménagement	85	2.3
2.4	culture et sport	101	2.4
2.5	environnement urbain et sécurité	125	2.5
2.6	cohésion sociale et solidarité	147	2.6
<b>3</b>	<b>Annexes</b>	<b>176</b>	<b>3</b>
3.1	projet de délibérations	176	3.1
3.2	Lexique	179	3.2

<sup>1</sup> Version complète du projet de budget consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

**LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1	COMPTE DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	14
FIGURE 2	FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	14
FIGURE 3	CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)	16
FIGURE 4	REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)	17
FIGURE 5	ÉVOLUTION DES CENTIMES ADDITIONNELS (EN MILLIERS DE FRANCS)	24
FIGURE 6	ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	27
FIGURE 7	ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)	27
FIGURE 8	ÉVOLUTION DE LA DETTE (EN MILLIONS DE FRANCS)	29
FIGURE 9	CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)	32
FIGURE 10	REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)	33
FIGURE 11	POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES (EN MILLIONS DE FRANCS)	35
FIGURE 12	POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS (EN MILLIONS DE FRANCS)	37
FIGURE 13	SUBVENTIONS (MONÉTAIRES ET GRATUITÉS) PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)	41

**1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE « VILLE DE GENÈVE »****1.1 LE MOT DE LA MAGISTRATE EN CHARGE DES FINANCES**

comme chaque année, le conseil administratif (CA) dépose un projet de budget à l'équilibre garantissant les mécanismes salariaux du personnel municipal, le développement des prestations à la population et la limite voulue par le conseil municipal (CM) de 130.0 millions pour les investissements. dans un contexte où les revenus souffrent d'une légère baisse et où les augmentations de charges voulues par la majorité du CM déploient leurs effets, le CA a réussi à contenir au maximum l'augmentation du budget à 0.40%.

par contre, le CA n'a pas souhaité anticiper les effets de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) dans l'attente d'un positionnement du parlement cantonal sur cet enjeu. celle-ci ayant des impacts importants sur les finances cantonales et communales à partir de 2019, une table ronde municipale sera organisée dès que le projet cantonal aura été rendu public. cet espace de discussion municipale permettra de débattre sereinement des enjeux et de trouver une solution qui garantisse les prestations publiques.

A travers ce projet, le CA a souhaité mettre l'accent sur les domaines où les prestations de la ville sont encore insuffisantes et qui sont largement plébiscitées par les habitantes et habitants.

**poursuivre la politique des familles** : en 2017, la famille restera au cœur des préoccupations du CA. grâce aux efforts consentis ces dernières années, la ville de Genève entend répondre d'ici à 2018 à la quasi-totalité des demandes de places en crèche. 26 places supplémentaires seront créées dans 3 structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la ville de Genève, auxquelles s'ajoutent les 189 nouvelles places créées en 2016 qui déploieront tous leurs effets en 2017. Le CA propose d'augmenter en conséquence la subvention en 2017 de 614'000.- Frs. de plus, afin de couvrir la diminution des prix de pension voulue par le CM dont l'impact total s'élève à 3,9 millions, le CA propose d'augmenter la ligne budgétaire de 1,7 million, le solde ayant été couvert par des compensations en interne.

**Améliorer la sécurité de la population** : le service d'incendie et de secours (SIS) a l'obligation légale d'intervenir 24h/24, 365j/365 sur l'ensemble du territoire cantonal. L'accroissement de la population, le développement de zones industrielles et d'activités commerciales et la croissance des voies de communication notamment imposent au SIS d'étendre l'ouverture de ses casernes et de revoir à la hausse ses effectifs afin de répondre aux standards de sécurité. conformément au plan d'action adopté par le CA en 2015, il est prévu d'ici à 2018 que les 3 casernes en ville de Genève soient exploitées 24h/24, 365j/365, contre une seule actuellement. pour atteindre cet objectif, le CA propose de créer 11 nouveaux postes de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières pour l'exercice budgétaire 2017 (+568'999.- Frs). par ailleurs, les 11 postes créés en 2016 impactent l'exercice 2017 à hauteur de 1,3 million puisqu'ils couvriront désormais l'année entière contre 0,4 million au budget 2016.

**Lutter contre la sous-enchère salariale** : les marchés publics représentent pour la ville une dépense annuelle importante. Il est de sa responsabilité de s'assurer que les entreprises qui remportent les marchés et leurs sous-traitants respectent les conventions collectives de travail en vigueur. A cet effet, un mécanisme de responsabilité solidaire a été négocié avec les partenaires sociaux. celui-ci permet notamment de contrôler que les entreprises et leurs sous-traitants ne pratiquent pas de sous-enchère salariale. conformément à sa proposition adoptée par le CM en 2016, le CA allouera en conséquence 300'000.- Frs pour financer 2 mandats de surveillant-e-s dans les commissions paritaires qui permettront d'augmenter la capacité de contrôle des marchés publics. A ce montant s'ajoute celui de 300'000.- Frs dont le CA a déjà doté en 2016 le fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics. Le fonds est destiné à offrir des garanties pécuniaires aux salarié-e-s d'entreprises adjudicataires de marchés publics ou de leurs sous-traitants qui ne respectent pas les conventions collectives en vigueur et qui ne leur paient pas les sommes dues.

1.1

**soutenir la cohésion sociale et la solidarité internationale** : afin d'assurer la cohésion sociale et le bien-être de tous et toutes au sein de la société, il est indispensable de soutenir l'accueil et l'insertion des personnes migrant-e-s. A cet effet, le CA souhaite allouer 0.5 million pour des projets en faveur de l'accueil et de l'insertion sociale des primo-migrant-e-s à Genève. Le CA répond ainsi à une demande du canton de renforcer la participation des communes dans ce domaine. En parallèle, il propose d'augmenter de 0.5 million le fonds dédié à la solidarité internationale (DGVs). Cette hausse permettra de consacrer 0.68% du budget de fonctionnement à la solidarité internationale et de continuer à soutenir les projets toujours plus nombreux et nécessaires en faveur de la réduction de la pauvreté et de renforcer le positionnement de la ville dans la promotion des droits humains. Il est à noter que ces hausses sont entièrement compensées par l'augmentation de revenus liés aux dividendes de la société naxos.

**régulariser les emplois de solidarité (EDS)** : en 2017, le CA poursuivra la mise en œuvre de sa politique initiée dès 2012, visant à une sortie progressive et socialement responsable du dispositif des EDS dans l'administration municipale. Le CA propose ainsi de créer 3 postes d'agent-e-s de surveillance au musée d'art et d'histoire (MAH). Ces postes sont nécessaires au fonctionnement du MAH et permettront de stabiliser dans leur emploi des personnes travaillant jusqu'à présent sous le régime des EDS (+255'090.- frs).

Sandrine Salerno

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

**1.2 CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS**

**1.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

en francs

COMPTES 2015		BUDGET 2016	
COMPTE ADMINISTRATIF			
charges	revenus	charges	revenus
	1'184'646'093.70		1'152'987'728
1'058'721'427.21		1'062'803'156	
86'408'610.10		82'082'814	
<b>1'145'130'037.31</b>	<b>1'184'646'093.70</b>	<b>1'144'885'970</b>	<b>1'152'987'728</b>
37'749'057.34	37'749'057.34	42'808'657	42'808'657
<b>1'182'879'094.65</b>	<b>1'222'395'151.04</b>	<b>1'187'694'627</b>	<b>1'195'796'385</b>
39'516'056.39		8'101'758	
<b>1'222'395'151.04</b>	<b>1'222'395'151.04</b>	<b>1'195'796'385</b>	<b>1'195'796'385</b>
dépenses	recettes	dépenses	recettes
113'389'683.67	7'703'942.93	100'000'000	
26'819'838.04	271'742.00	30'000'000	
	132'233'836.78		130'000'000
<b>140'209'521.71</b>	<b>140'209'521.71</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
105'685'740.74		100'000'000	
26'548'096.04		30'000'000	
	81'668'011.43		77'738'417
	4'740'598.67		4'344'397
	39'516'056.39		8'101'758
	125'924'666.49		90'184'572
	6'309'170.29		39'815'428
<b>132'233'836.78</b>	<b>132'233'836.78</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
VARIATION DE FORTUNE			
	24'017'729.31		22'261'583
	21'807'497.37		25'655'603
	-6'309'170.29		-39'815'428
39'516'056.39		8'101'758	
<b>39'516'056.39</b>	<b>39'516'056.39</b>	<b>8'101'758</b>	<b>8'101'758</b>

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1339

en francs

PROJET DE BUDGET 2017		
COMPTE ADMINISTRATIF		
fonctionnement	charges	Revenus
revenus		1'151'578'206
charges	1'067'957'369	
amortissements	81'491'227	
total net des charges et revenus	1'149'448'596	1'151'578'206
imputations internes	41'705'038	41'705'038
total brut des charges et revenus	1'191'153'634	1'193'283'244
excédent de revenus	2'129'610	
	1'193'283'244	1'193'283'244
investissements	dépenses	recettes
investissements du patrimoine administratif	100'000'000	
investissements du patrimoine financier	30'000'000	
investissements nets		130'000'000
	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
	dépenses	recettes
investissements nets du patrimoine administratif	100'000'000	
investissements nets du patrimoine financier	30'000'000	
amortissements du patrimoine administratif		78'212'118
amortissements du patrimoine financier		3'279'109
excédent de revenus de fonctionnement		2'129'610
Autofinancement		83'620'837
insuffisance de financement		46'379'163
	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE		
augmentation du patrimoine administratif		21'787'882
augmentation du patrimoine financier		26'720'891
insuffisance de financement		-46'379'163
augmentation de la fortune	2'129'610	
	2'129'610	2'129'610

1.2

en tenant compte des résultats des budgets 2016 et 2017, la fortune au 31 décembre 2017 est estimée à CHF 1'015'894'148.

FIGURE 1 : COMPTE DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

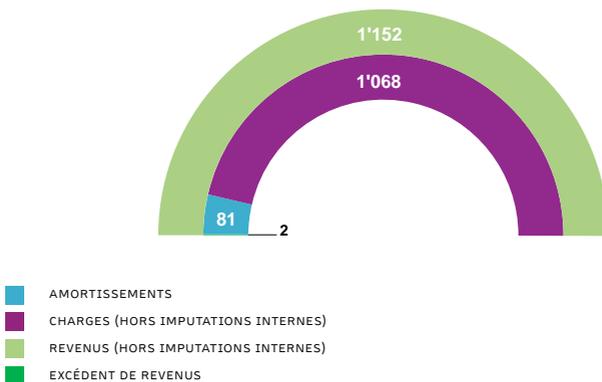
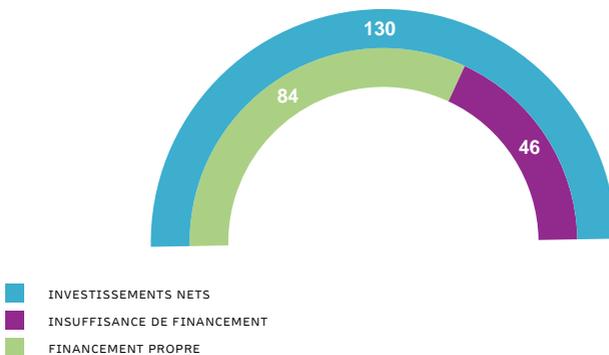


FIGURE 2 : FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)



SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1341

**1.2.2 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

en milliers de francs	PB 2017	B 2016	écart	%	C 2015
<b>CHARGES</b>	<b>1'191'154</b>	<b>1'187'695</b>	<b>3'459</b>	<b>0%</b>	<b>1'182'879</b>
30 charges de personnel	478'434	474'605	3'829	1%	471'517
31 biens, services et marchandises	204'132	202'577	1'555	1%	207'594
32 intérêts passifs	23'345	24'405	-1'061	-4%	23'286
33 amortissements	96'000	96'592	-592	-1%	101'480
330 amortissements ordinaires du PF	3'279	4'344	-1'065	-25%	4'741
331 amortissements ordinaires du PA	78'212	77'738	474	1%	81'668
334 pertes sur débiteurs	14'509	14'509	-	-	15'071
34 contributions à d'autres collectivités	32'232	34'257	-2'025	-6%	33'091
35 dédommagements à des collectivités publiques	54'005	53'475	530	1%	55'677
36 subventions accordées	258'550	256'225	2'325	1%	245'786
360 subventions accordées - confédération	503	503	-	-	503
361 subventions accordées - cantons	12'025	11'023	1'003	9%	11'094
362 subventions accordées - communes	92	85	7	8%	37
363 subventions accordées - propres établissements	6'266	6'261	6	0%	6'274
364 subventions accordées - sociétés d'économie mixte	1'505	1'825	-320	-18%	1'994
365 subventions accordées - institutions privées	215'367	214'526	840	0%	203'692
366 subventions accordées - personnes physiques	16'815	16'528	287	2%	16'751
367 subventions accordées - étranger	5'976	5'473	503	9%	5'443
37 subventions redistribuées	2'750	2'750	-	-	6'421
38 Attribution aux financements spéciaux	-	-	-	-	278
39 imputations internes	41'705	42'809	-1'104	-3%	37'749
<b>REVENUS</b>	<b>1'193'283</b>	<b>1'195'796</b>	<b>-2'513</b>	<b>-0%</b>	<b>1'222'395</b>
40 impôts	877'903	882'370	-4'467	-1%	897'009
400 impôts sur le revenu et la fortune	575'486	583'871	-8'385	-1%	602'126
401 impôts sur le bénéfice et le capital	176'700	165'206	11'494	7%	155'723
406 impôts sur les chiens	300	300	-	-	355
408 Fonds de péréquation (personnes morales)	20'392	17'993	2'399	13%	18'796
409 taxe professionnelle communale	105'025	115'000	-9'975	-9%	120'010
42 revenus des biens	178'425	177'078	1'347	1%	178'515
43 revenus divers	44'418	41'298	3'120	8%	57'126
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	4'202	7'253	-3'051	-42%	1'905
45 dédommagements de collectivités publiques	31'014	30'230	785	3%	30'697
46 subventions acquises	12'865	12'009	857	7%	12'934
47 subventions à redistribuer	2'750	2'750	-	-	6'421
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	39
49 imputations internes	41'705	42'809	-1'104	-3%	37'749

1.2

FIGURE 3 : CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)

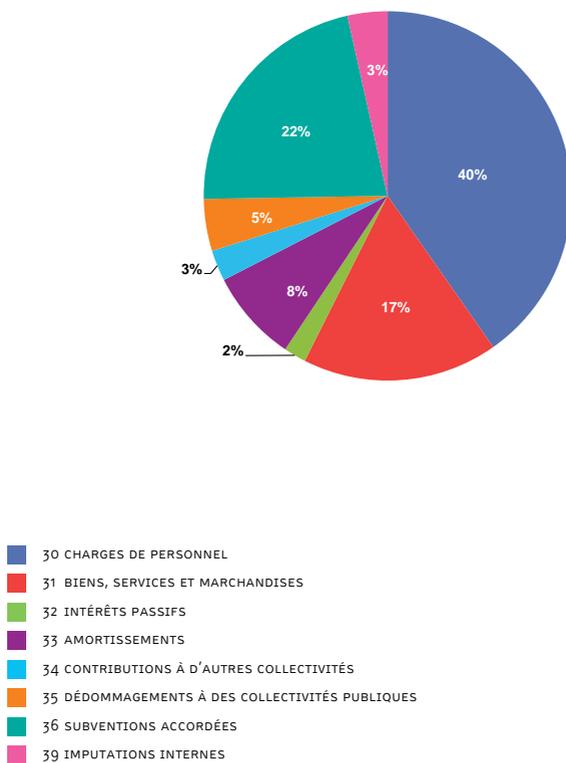
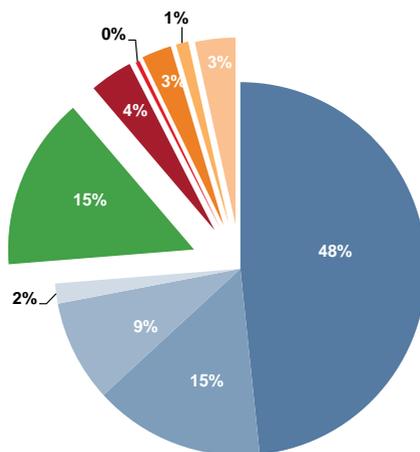


FIGURE 4 : REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)



1.2

- 40 IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES
- 40 IMPÔTS PERSONNES MORALES
- 40 TAXE PROFESSIONNELLE
- 40 AUTRES IMPÔTS
- 42 REVENUS DES BIENS
- 43 REVENUS DIVERS
- 44 PARTS ET CONTRIBUTIONS
- 45 DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
- 46 SUBVENTIONS ACQUISES
- 49 IMPUTATIONS INTERNES

## SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi) Budget 2017

### 1.2.3 ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS

#### CHIFFRES GLOBAUX

conformément aux articles 30 alinéa 1 lettre a) et 48 lettre c) de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le conseil administratif présente au conseil municipal de la ville de Genève le projet de budget 2017 dont les chiffres globaux sont les suivants :

	En francs
<b>budget de fonctionnement</b> (hors imputations internes)	
revenus nets	1'151'578'206
charges nettes	1'149'448'596
<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>2'129'610</b>
<b>budget des investissements</b>	
investissements nets présumés	<b>130'000'000</b>
<b>Financement des investissements</b>	
investissements nets présumés	130'000'000
auto-financement total	83'620'837
<b>insuffisance de financement</b>	<b>46'379'163</b>

#### Évolution entre les comptes 2015, le budget 2016 et le projet de budget 2017 (par chapitre)

(en millions de francs)	PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16	ÉCART PB17-C15		
<b>revenus nets</b>							
impôts (chapitre 40)	877.9	882.4	897.0	- 4.5	-0.5%	- 19.1	- 2.1%
revenus des biens (chapitre 42)	178.4	177.1	178.5	+ 1.3	+ 0.8%	- 0.1	- 0.1%
revenus divers (chapitre 43)	44.4	41.3	57.1	+ 3.1	+ 7.6%	- 12.7	- 22.2%
parts et contributions (chapitre 44)	4.2	7.3	1.9	- 3.1	- 42.1%	+ 2.3	+ 120.6%
dédommagements de coll. publiques (chapitre 45)	31.0	30.2	30.7	+ 0.8	+ 2.6%	+ 0.3	+ 1.0%
subventions et allocations (chapitre 46)	12.9	12.0	12.9	+ 0.9	+ 7.1%	- 0.1	- 0.5%
subventions à redistribuer (chapitre 47)	2.8	2.8	6.4	0.0	0.0%	- 3.7	- 57.2%
<b>total</b>	<b>1'151.6</b>	<b>1'153.0</b>	<b>1'184.6</b>	<b>- 1.4</b>	<b>- 0.1%</b>	<b>- 33.1</b>	<b>- 2.8%</b>
<b>charges de fonctionnement</b>							
charges de personnel (chapitre 30)	478.4	474.6	471.5	+ 3.8	+ 0.8%	+ 6.9	+ 1.5%
biens, services et marchandises (chapitre 31)	204.1	202.6	207.6	+ 1.5	+ 0.8%	- 3.5	- 1.7%
Intérêts passifs (chapitre 32)	23.3	24.4	23.3	- 1.1	- 4.3%	+ 0.1	+ 0.3%
pertes sur débiteurs (chapitre 33)	14.5	14.5	15.1	0.0	0.0%	- 0.6	- 3.7%
contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	32.2	34.3	33.1	- 2.0	- 5.9%	- 0.9	- 2.6%
dédommagements à des coll. publ. (chapitre 35)	54.0	53.5	55.7	+ 0.5	+ 1.0%	- 1.7	- 3.0%
subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	258.5	256.2	245.8	+ 2.3	+ 0.9%	+ 12.8	+ 5.2%
subventions redistribuées (chapitre 37)	2.8	2.8	6.4	0.0	0.0%	- 3.7	- 57.2%
<b>total</b>	<b>1067.9</b>	<b>1062.8</b>	<b>1058.7</b>	<b>+ 5.1</b>	<b>+ 0.5%</b>	<b>+ 9.2</b>	<b>+ 0.9%</b>
<b>amortissements et investissements</b>							
amortissements ordinaires	81.5	82.1	86.4	- 0.6	- 0.7%	- 4.9	- 5.7%
investissements nets	130.0	130.0	132.2	0.0	0.0%	- 2.2	- 1.7%
<b>comptes de fonctionnement et de financement</b>							
excédent/déficit du compte de fonctionnement	2.1	8.1	39.5	-	-	-	-
excédent/insuffisance de financement	-46.4	-39.8	-6.3	-	-	-	-

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1345

**PRINCIPAUX ÉCARTS DES CHARGES**

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
478.4	474.6	471.5	+ 3.8	+ 0.8%	+ 6.9	+ 1.5%

1.2

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2017	(B 2016)	(C 2015)
300 Autorités et commissions	1.8	- 0.3	+ 0.2
301 traitement du personnel	376.0	+ 3.4	+ 3.4
303 assurances sociales	34.6	+ 0.5	+ 2.1
304 caisse de pensions et prévoyance	48.0	+ 0.8	+ 1.5
305 assurances maladie et accident	7.8	- 0.2	- 0.1
306 prestations en nature	2.5	- 0.1	+ 0.1
307 prestations aux pensionnés	2.7	- 0.2	+ 0.2
308 personnel intérimaire	0.6	- 0.1	- 1.3
309 autres charges de personnel	4.5	+ 0.1	+ 1.0

ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires étant précisé que l'indexation des salaires des employé-e-s de la ville a été estimée pour 2017 à 0.0%.

Le gel des postes vacants est budgété à hauteur de -15,0 mios, identique à 2016.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2016) :

- mécanismes salariaux : + 5.6 mios
- 17.6 nouveaux postes et augmentation de taux d'activité : +1.0 mio
- postes créés partiellement en 2016 : + 0.9 mio
- variations liées au mouvement de personnel : -3.7 mios

## SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi) Budget 2017

### chapitre 31 : biens, services et marchandises (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
204.1	202.6	207.6	+ 1.5	+ 0.8%	- 3.5	- 1.7%

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2017	(B 2016)	(C 2015)
310 fournitures de bureau, imprimés, publicité	9.1	+ 0.3	- 0.8
311 mobilier, machines, véhicules, matériel	6.0	- 0.0	+ 0.3
312 eau, énergie, combustibles	23.0	+ 1.2	+ 0.3
313 achats de fournitures et autres marchandises	13.9	- 0.3	+ 0.4
314 entretien des immeubles par des tiers	68.9	- 0.4	- 0.0
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.9	- 0.0	+ 0.6
316 loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.5	- 0.1	+ 0.3
317 dédommagements	2.9	+ 0.0	+ 0.5
318 honoraires et prestations de services	55.5	+ 0.5	- 5.7
319 frais divers	2.4	+ 0.2	+ 0.5

en comparaison avec le budget 2016, les charges de biens, services et marchandises s'inscrivent en hausse de 1.5 mio.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2016) :

- énergie et eau : + 1.2 mio
- frais de surveillance : +0.7 mio
- impôt immobilier complémentaire : +0.5 mio
- primes d'assurance : -0.9 mio

### chapitre 32 : intérêts passifs (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
23.3	24.4	23.3	- 1.1	- 4.3%	+ 0.1	+ 0.3%

La politique instillée par le conseil administratif en matière de gestion de la dette continue de porter ses fruits. La stratégie définie prévoit en effet qu'un tiers de l'encours de la dette est basé sur les taux courts. Cette stratégie trouve sa logique dans le fait qu'il existe une corrélation historique entre le niveau des taux courts et la situation conjoncturelle et/ou l'inflation. Au moment où les perspectives conjoncturelles sont mitigées, la charge de la dette continue de diminuer. Le conseil administratif a ainsi profité des taux à très long terme extrêmement bas pour émettre des emprunts publics sur des échéances longues. Le taux moyen de la dette devrait ainsi être proche de 1.4%.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1347

**chapitre 33 : Amortissements** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
81.5	82.1	86.4	- 0.6	- 0.7%	- 4.9	- 5.7%

Les amortissements sont en légère diminution par rapport au budget 2016. Leurs montants sont déterminés objet par objet conformément aux dispositions légales en matière d'amortissements, notamment la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application.

1.2

**groupe 334 : Pertes sur débiteurs** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
14.5	14.5	15.1	+ 0.0	+ 0.0%	- 0.6	- 3.7%

La majeure partie de ces pertes attendues (12.0 mios) concerne le budget des pertes sur débiteurs relatives aux centimes additionnels, budget déterminé en fonction du niveau moyen des pertes relatives constatées ces dernières années.

**chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
32.2	34.3	33.1	- 2.0	- 5.9%	- 0.9	- 2.6%

Le chapitre 34 enregistre la compensation financière versée aux communes frontalières. cette contribution diminue quelque peu par rapport au budget 2016. elle s'inscrit désormais dans la continuité des comptes 2015.

## SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi) Budget 2017

### chapitre 35 : dédommagements à des collectivités publiques (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
			+	%	-	%
54.0	53.5	55.7	+ 0.5	+ 1.0%	- 1.7	- 3.0%

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale en 2010 a sonné le glas des dispositions transitoires des lois 9679 et 10077. Le retour à la normale en matière de frais de perception intervenu cette année-là a entraîné une diminution du montant budgété de près de 12 mios de francs de 2009 à 2015. Ces charges pour 2017 s'inscrivent en droite ligne de celles budgétées en 2016. L'augmentation s'explique par la hausse de la cotisation au GIAP, cotisation en progression de 0.4 mio de francs.

Les « frais de police » dus par la ville de Genève au canton en application de la convention relative aux « frais de routes » sont budgétés à hauteur de 15.0 mios de francs.

### chapitre 36 : transferts à des tiers : subventions et allocations (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
			+	%	+	%
258.5	256.2	245.8	+ 2.3	+ 0.9%	+ 12.8	+ 5.2%
-42.5	-41.3	-43.0	- gratuités			
216.0	214.9	202.8	+ 1.1	+ 0.5%	+ 13.2	+ 6.5%

hors gratuités, les subventions prévues par la ville de Genève en 2017 s'inscrivent globalement en augmentation de 1.1 mio par rapport à 2016.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2016) :

- nouveau barème des pensions petite enfance : +1.7 mio
- mécanismes salariaux petite enfance : + 1.6 mio
- gratuités : + 1.2 mio
- subvention délégation Genève solidaire - solidarité internationale : + 0.5 mio
- subvention délégation Genève solidaire - accueil des primo-migrant-e-s à Genève: + 0.5 mio
- nouvelles places de crèches : +0.2 mio
- subvention ligne TP6 32 : - 0.3 mio
- revenus pensions petite enfance : -0.7 mio
- subvention Fonds chômage : -3.6 mios

**PRINCIPAUX ÉCARTS DES REVENUS**

**chapitre 40 : impôts** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
877.9	882.4	897.0	- 4.5	- 0.5%	- 19.1	- 2.1%

1.2

Les rentrées fiscales estimées pour 2017 s'inscrivent à nouveau dans un environnement conjoncturel contrasté. L'économie suisse continue de souffrir du renchérissement du franc suisse par rapport à l'euro consécutivement à l'abandon du taux plancher, dans un contexte européen et mondial de reprise de la croissance très graduelle. Les perspectives sont également rendues plus incertaines que jamais avec la récente détermination du peuple britannique en faveur de la sortie du royaume uni de l'union européenne.

donnant suite aux demandes de la ville de Genève, à l'instar de l'année précédente, le département cantonal des finances a communiqué avec diligence les premières estimations budgétaires pour 2017, ainsi que les premiers éléments correctifs pour 2015. En sus de sa propre appréciation de la situation, le conseil administratif a ainsi pu prendre en compte également ces informations dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2017.

Le conseil administratif a établi dans un premier temps ses propres estimations. Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques réellement produit les années précédentes. Pour cela, le département des finances et du logement dispose de l'estimation de la production des exercices 2014 et 2015 figurant aux comptes et des impôts partiellement produits les années antérieures. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2017, il convient d'estimer également la production pour 2016. Cet exercice, désormais facilité par la nette amélioration de la qualité des informations transmises par le canton, demeure toutefois aléatoire.

Il convient également de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée au-delà des prévisions. Aussi, la neutralisation de ces correctifs pour chaque exercice comptable est indispensable afin d'appréhender convenablement la réalité. L'évaluation des revenus fiscaux 2017 est donc basée sur les comptes 2015, diminués des

effets des correctifs des années 2001 à 2015, et corrigés des premières estimations de correctifs communiquées par le département cantonal des finances.

Ajoutons à cela que les prévisions fiscales tiennent également compte des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à une expertise minutieuse des membres du groupe, issus de différents domaines professionnels.

s'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2014 et 2015. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations. Un tassement du niveau de production de la taxe professionnelle est attendu pour 2017, consécutivement à la baisse du taux d'imposition des sociétés du groupe 15B (banques, sociétés financières, chiffre des affaires « commissions et autres produits »), qui est passé de 6.0% à 4.1%.

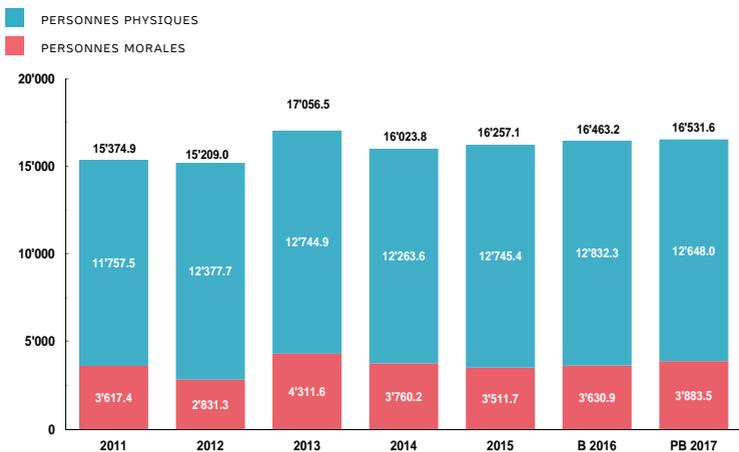
Le conseil administratif a choisi de retenir les prévisions cantonales pour l'imposition des personnes physiques et des personnes morales.

Au final, les revenus des impôts s'inscrivent en diminution de près de 4.5 millions en comparaison avec le budget 2016.

ESTIMATION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL 2017			
Année (en milliers de francs)	Personnes physiques	Personnes morales	total
<b>2015</b>			
production comptabilisée	13'234	3'422	16'656
+/- rectification <sup>1</sup>	- 848	+ 118	- 730
production rectifiée	12'386	3'540	15'926
<b>2016</b>			
P.P. croissance + 0.0%	+ 8		+ 8
P.M. croissance + 6.5%		+ 230	+ 230
production prévisionnelle	12'394	3'770	16'164
<b>2017</b>			
P.P. croissance + 2.0%	+254		+ 254
P.M. croissance + 3.0%		+ 114	+ 114
production prévisionnelle	12'648	3'884	16'532

<sup>1</sup> La rectification relative aux personnes physiques pour 2015 tient compte de la neutralisation des correctifs pour 37.4 mios liés aux années 2000 à 2014 ainsi que de la première révision 2015, estimée à -1.2 mio. quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de -3.4 mios pour les années précédentes, ainsi qu'une première révision 2015 estimée à +1.9 mio.

FIGURE 5: ÉVOLUTION DES CENTIMES ADDITIONNELS (EN MILLIERS DE FRANCS)



**chapitre 42 : revenus des biens** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
178.4	177.1	178.5	+ 1.3	+ 0.8%	- 0.1	- 0.1%
-39.9	-38.4	-39.8	- revenus des gratuits			
138.5	138.6	138.7	- 0.1	- 0.1%	- 0.2	- 0.1%

1.2

hors gratuits, les revenus des biens s'inscrivent en stabilité par rapport au budget 2016 et aux comptes 2015. Les revenus des biens sont composés des revenus de location des immeubles du patrimoine administratif et financier, des redevances d'utilisation du domaine public, de taxes ainsi que des bénéfices sur autres placements du patrimoine financier.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2016) :

- redevance d'utilisation du domaine public : +2.3 mios
- gratuits : +1.4 mio
- dividendes : +1.2 mio
- Intérêts intercalaires : +0.5 mio
- taxe chantier : -1.0 mio
- dividendes SIG (PL 11471) : -3.8 mios

**chapitre 43 : revenus divers** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
44.4	41.3	57.1	+ 3.1	+ 7.6%	- 12.7	- 22.2%
-2.5	-2.8	-3.1	- revenus des gratuits			
41.9	38.5	54.0	+ 3.4	+ 8.9%	- 12.1	- 22.5%

Les revenus divers s'inscrivent en hausse par rapport à 2016.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2016) :

- prestations du personnel en faveur des investissements : +2.5 mios
- billets d'entrée (sport et musées) : +0.4 mio
- gratuits : - 0.3 mio

**chapitre 44 : parts et contributions** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
4.2	7.3	1.9	- 3.1	- 42.1%	+ 2.3	+ 120.6%

sur ce chapitre est budgété la rétrocession de l'assurance incendie au service d'incendie et de secours (1.5 mio) ainsi que la part à des recettes cantonales de divers impôts pour 0.3 mio. ces revenus sont présumés en stabilité par rapport à 2016.

La péréquation intercommunale instituée par la LRPFI génère en 2017 un revenu de 2.4 mios de francs, en lieu et place d'un revenu de 5.6 mios de francs en 2016. cette diminution de contribution explique l'écart constaté entre le projet de budget 2017 et le budget 2016.

**chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
31.0	30.2	30.7	+ 0.8	+ 2.6%	+ 0.3	+ 1.0%

ce groupe de comptes comprend les participations des communes au sis et aux bibliobus, ainsi qu'une écriture consécutive à l'application de la convention relative aux frais de routes.

L'assemblée générale de l'Acg a accepté de relever sa participation aux frais de fonctionnement du sis, dans un premier temps pour 2016 de 2.0 mios, puis 0.8 mio de plus en 2017 et en 2018. A terme, l'objectif est de voir les communes financer le sis à hauteur de la quote-part des interventions les concernant.

**chapitre 46 : subventions acquises** (en millions de francs)

PB 2017	B 2016	C 2015	ÉCART PB17-B16		ÉCART PB17-C15	
12.9	12.0	12.9	+ 0.9	+ 7.1%	- 0.1	- 0.5%

La subvention versée par le canton prévue dans l'accord portant sur les frais d'entretien des routes a désormais atteint son niveau cible conventionnel de 8.0 mios de francs par année.

Les autres revenus de ce chapitre concernent la participation du fonds intercommunal à la création de place de crèches, la dîme du livre ainsi que la part sur les bénéfices du sport-toto. L'écart constaté cette année provient de subventions à la création de places de crèches pour 0.7 mio et de l'augmentation de la dîme du livre pour 0.2 mio.

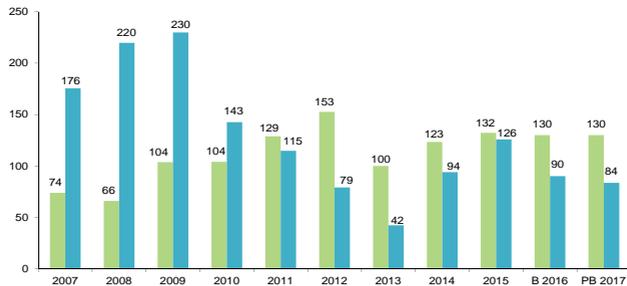
**1.2.5 PLAN DE FINANCEMENT  
INVESTISSEMENTS**

	PB 2017		B 2016	
	En millions de francs	EN %	En millions de francs	EN %
patrimoine financier	30.0	23.1	30.0	23.1
patrimoine administratif	100.0	76.9	100	76.9
<b>total</b>	<b>130.0</b>	<b>100.0</b>	<b>130.0</b>	<b>100.0</b>

Le conseil administratif a décidé de maintenir l'enveloppe annuelle des investissements de 130 mios, dont 100 mios pour le patrimoine administratif et 30.0 mios pour le patrimoine financier.

FIGURE 6 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'AUTOFINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

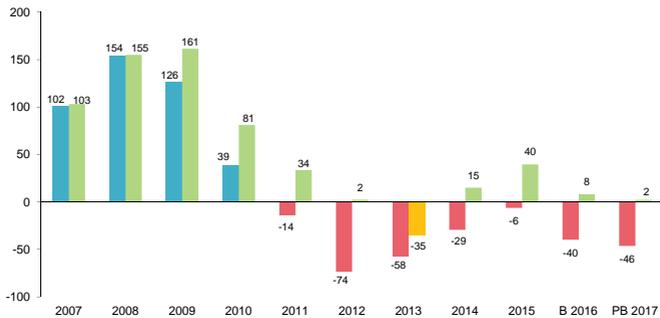
■ INVESTISSEMENTS  
■ AUTOFINANCEMENT



1.2

FIGURE 7 : ÉVOLUTION DU RÉSULTAT ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

■ EXCÉDENT DE FINANCEMENT      ■ EXCÉDENT DE REVENUS  
■ INSUFFISANCE DE FINANCEMENT      ■ EXCÉDENT DE CHARGES



**FINANCEMENT**

(En millions de francs)

**A. emplois des fonds**

investissements totaux		130.0
total des décaissements		130.0

**B. sources des fonds**

Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	81.5	
excédent de revenus du budget de fonctionnement	2.1	
<b>Autofinancement net</b>	<b>83.6</b>	
déficit d'emplois de fonds	46.4	

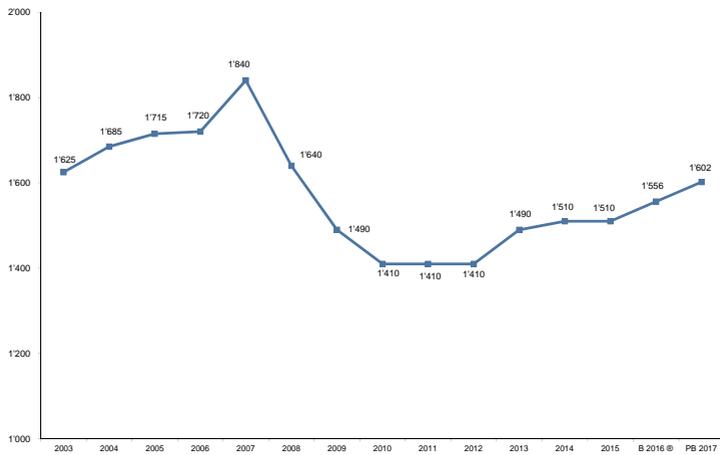
Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2016 et le projet de budget 2017.

(En millions de francs)

	PB 2017	B 2016
investissements nets	130.0	130.0
Autofinancement	83.6	90.2
(insuffisance de financement) / excédent	(46.4)	(39.8)
Autofinancement en %	64.3%	69.4%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2017 est de 64,3%, en légère baisse par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

FIGURE 8 : ÉVOLUTION DE LA DETTE (EN MILLIONS DE FRANCS)



1.2

® : rectifié

**1.3 PROJET DE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE****1.3.1 CHARGES**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	Écart	%	C 2015
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	141'584	139'661	1'923	1%	146'360
01	CONSEIL MUNICIPAL	2'552	2'937	-385	-13%	2'234
02	CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	2'011	1'975	36	2%	2'627
05	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	120'596	117'962	2'633	2%	125'060
08	IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	13'735	13'932	-197	-1%	13'914
09	DIVERS (NON VENTILABLES)	2'690	2'854	-164	-6%	2'525
<b>1</b>	<b>sécurité publique</b>	124'329	122'189	2'140	2%	120'633
10	PROTECTION JURIDIQUE	9'854	9'758	95	1%	11'170
11	SÉCURITÉ MUNICIPALE	57'653	57'451	202	0%	55'066
14	INCENDIE ET SECOURS	52'823	50'848	1'975	4%	50'132
16	PROTECTION CIVILE	3'999	4'131	-132	-3%	4'265
<b>2</b>	<b>enseignement et formation</b>	66'033	66'554	-521	-1%	63'338
21	ÉCOLES PUBLIQUES	66'033	66'554	-521	-1%	63'338
<b>3</b>	<b>culture et loisirs</b>	371'176	370'536	640	0%	379'024
30	ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	258'836	258'637	199	0%	270'984
33	PARCS ET PROMENADES	36'982	37'170	-188	-1%	35'742
34	SPORTS	51'279	51'941	-662	-1%	49'336
35	AUTRES LOISIRS	24'079	22'788	1'290	6%	22'962
<b>5</b>	<b>Prévoyance sociale</b>	181'148	180'501	647	0%	169'663
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	125'677	121'571	4'106	3%	113'025
58	AIDE SOCIALE	55'471	58'930	-3'459	-6%	56'638
<b>6</b>	<b>trafic</b>	76'563	77'500	-937	-1%	75'619
62	ROUTES COMMUNALES	75'679	76'296	-617	-1%	74'279
65	TRAFIC RÉGIONAL	884	1'204	-320	-27%	1'340
<b>7</b>	<b>Protection et aménagement de l'environ.</b>	70'977	67'453	3'524	5%	69'840
71	APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	8'976	6'673	2'302	35%	8'463
72	TRAITEMENT DES DÉCHETS	35'025	34'551	475	1%	35'347
74	CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	11'489	11'306	183	2%	11'562
78	AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	8'143	7'285	858	12%	7'013
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7'344	7'638	-294	-4%	7'455
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>	159'343	163'301	-3'958	-2%	158'402
90	IMPÔTS	68'223	70'154	-1'932	-3%	65'515
92	ENTRE COMMUNES	-	-	-	-	2'010
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	23'963	25'043	-1'080	-4%	23'880
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	67'157	68'103	-946	-1%	66'997
<b>TOTAL</b>		<b>1'191'154</b>	<b>1'187'695</b>	<b>3'459</b>	<b>0%</b>	<b>1'182'879</b>

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1357

**1.3.2 REVENUS**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	écart	%	C 2015
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	40'559	37'387	3'173	8%	40'911
01	CONSEIL MUNICIPAL	-	-	-	-	3
02	CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	70	70	-	-	320
05	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15'130	13'674	1'456	11%	16'714
08	IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	25'359	23'643	1'716	7%	23'874
<b>1</b>	<b>sécurité publique</b>	62'001	60'063	1'937	3%	58'230
10	PROTECTION JURIDIQUE	36'491	35'185	1'306	4%	33'986
11	SÉCURITÉ MUNICIPALE	3'191	3'334	-143	-4%	3'877
14	INCENDIE ET SECOURS	21'723	20'941	782	4%	19'697
16	PROTECTION CIVILE	596	604	-8	-1%	669
<b>2</b>	<b>enseignement et formation</b>	4'362	4'355	7	0%	4'226
21	ÉCOLES PUBLIQUES	4'362	4'355	7	0%	4'226
<b>3</b>	<b>culture et loisirs</b>	31'446	29'710	1'737	6%	38'786
30	ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	20'019	19'108	911	5%	27'683
33	PARCS ET PROMENADES	990	753	237	31%	1'498
34	SPORTS	9'662	9'073	589	6%	8'776
35	AUTRES LOISIRS	776	776	-	-	829
<b>5</b>	<b>prévoyance sociale</b>	10'854	10'103	751	7%	10'520
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	8'780	8'100	680	8%	8'188
58	AIDE SOCIALE	2'074	2'002	71	4%	2'332
<b>6</b>	<b>trafic</b>	25'573	25'314	258	1%	26'893
62	ROUTES COMMUNALES	25'573	25'314	258	1%	26'893
<b>7</b>	<b>protection et aménagement de l'environ.</b>	11'718	10'859	859	8%	11'307
71	APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	5'073	4'460	613	14%	4'991
72	TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'585	1'415	170	12%	1'502
74	CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	4'943	4'943	-	-	4'711
78	AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	-	-	-	-	18
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	117	41	76	184%	86
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>	1'006'770	1'018'005	-11'235	-1%	1'031'523
90	IMPÔTS	877'903	882'370	-4'467	-1%	898'106
92	ENTRE COMMUNES	2'440	5'571	-3'131	-56%	-
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	28'705	32'812	-4'108	-13%	26'262
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	97'722	97'252	470	0%	107'155
<b>TOTAL</b>		<b>1'193'283</b>	<b>1'195'796</b>	<b>-2'513</b>	<b>-0%</b>	<b>1'222'395</b>

1.3

FIGURE 9 : CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)

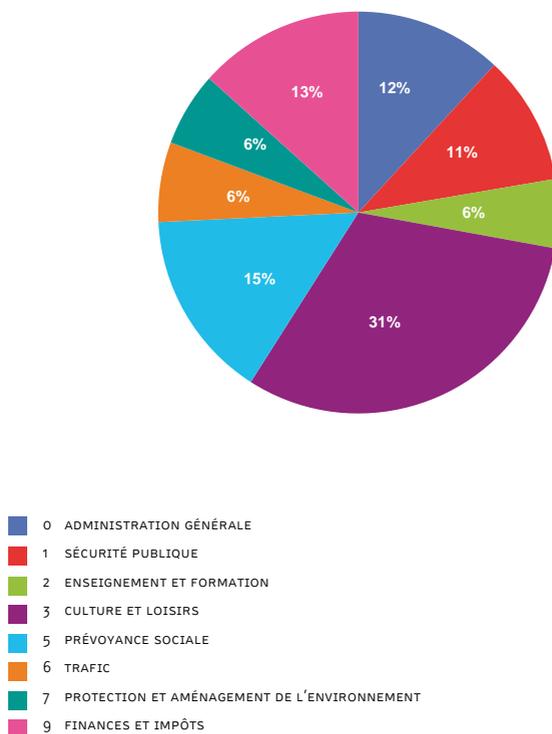
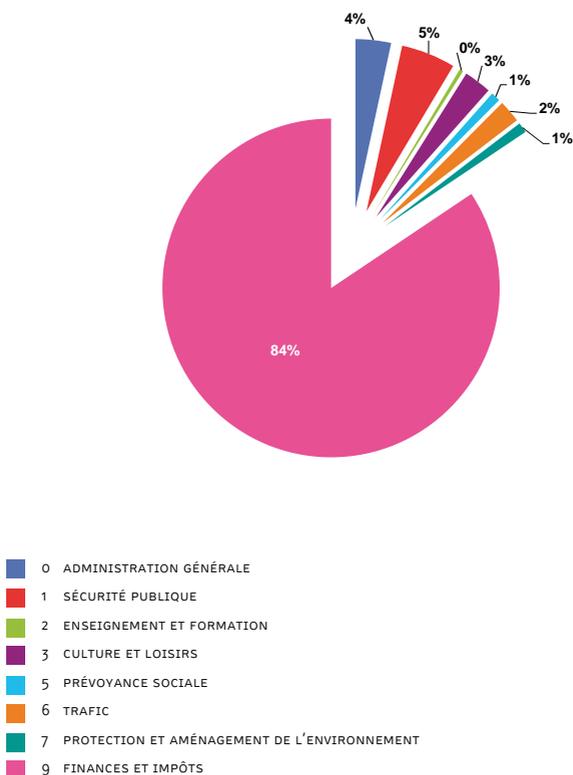


FIGURE 10 : REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)

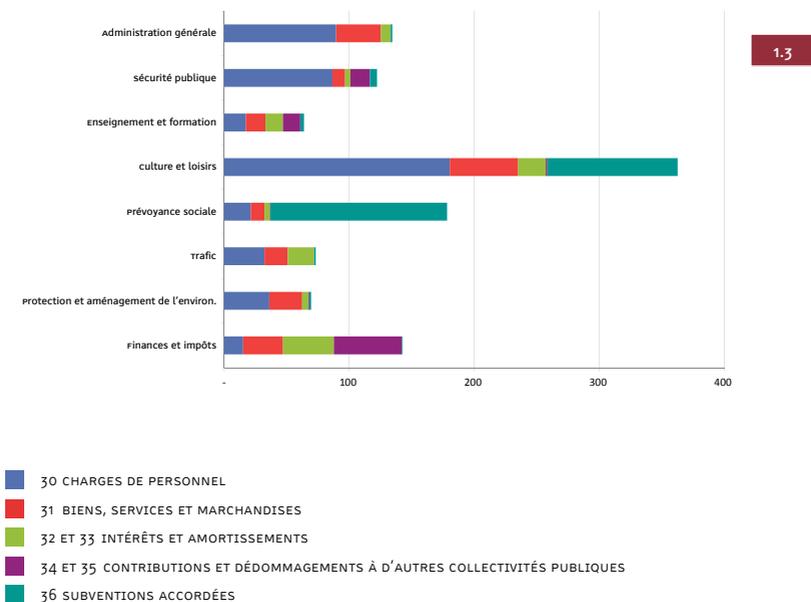


1.3

**1.3.3 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE  
ET CHAPITRE COMPTABLE**

en milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ÉQUIPEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONN.	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
<b>charges</b>	141'584	124'329	66'033	371'176	181'148	76'563	70'977	159'343	1'191'154
30 charges de personnel	89'476	86'603	17'260	180'454	21'266	32'244	36'010	15'121	478'434
31 biens, services et marchandises	35'880	10'077	15'736	54'721	10'974	18'585	26'302	31'857	204'132
32 intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	23'345	23'345
33 Amortissements	7'811	4'255	13'953	22'107	4'349	21'111	5'052	17'363	96'000
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	32'232	32'232
35 dédommagements à des collectivités publiques	57	15'590	13'901	1'235	347	-	670	22'206	54'005
36 subventions accordées	1'244	5'649	2'948	104'226	141'316	1'229	1'389	550	258'550
37 subventions redistribuées	250	-	-	2'500	-	-	-	-	2'750
39 imputations internes	6'867	2'155	2'237	5'933	2'896	3'393	1'554	16'671	41'705
<b>revenus</b>	40'559	62'001	4'362	31'446	10'854	25'573	11'718	1'006'770	1'193'283
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	877'903	877'903
42 revenus des biens	20'562	34'649	4'078	15'067	7'308	-	4'780	91'982	178'425
43 revenus divers	11'680	10'825	76	10'386	399	1'653	6'698	2'700	44'418
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	280	1'482	-	-	-	-	-	2'440	4'202
45 dédommagements de collectivités publiques	324	14'057	206	1'262	165	15'000	-	-	31'014
46 subventions acquises	170	220	-	593	2'982	8'900	-	-	12'865
47 subventions à redistribuer	250	-	-	2'500	-	-	-	-	2'750
49 imputations internes	7'293	768	2	1'638	-	20	240	31'745	41'705
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-101'025</b>	<b>-62'328</b>	<b>-61'671</b>	<b>-339'729</b>	<b>-170'294</b>	<b>-50'990</b>	<b>-59'259</b>	<b>847'427</b>	<b>2'130</b>

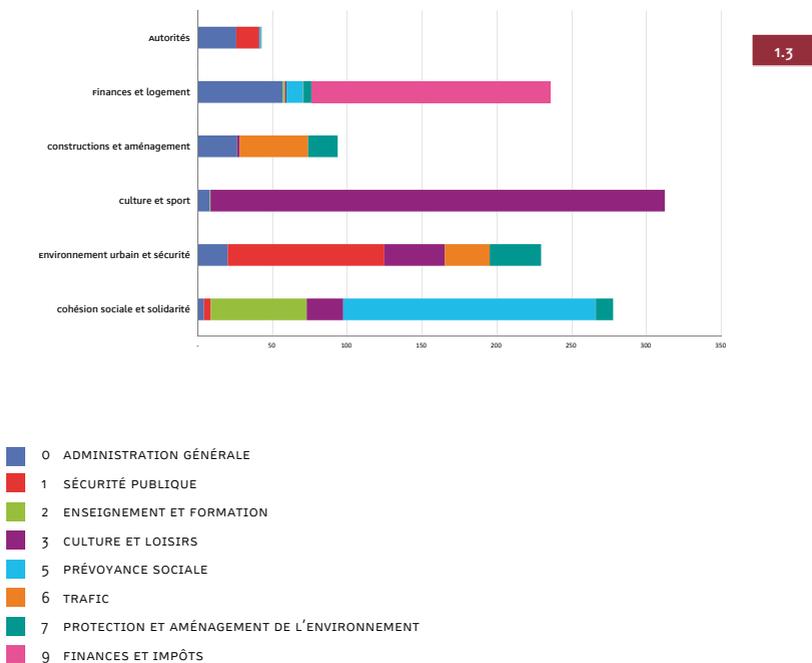
FIGURE 11 : POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES  
(EN MILLIONS DE FRANCS)



**1.3.4 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE  
ET DÉPARTEMENT**

en milliers de francs	AUTORITÉS	FINANCES ET LOGEMENT	CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT	CULTURE ET SPORT	ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ	COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	RÉSULTAT
<b>Administration générale</b>	-24'669	-24'153	-20'451	-7'632	-19'936	-4'183	-101'025
charges	25'830	56'985	26'426	8'093	20'068	4'183	141'584
revenus	1'161	32'831	5'975	461	132	-	40'559
<b>sécurité publique</b>	-15'000	-	-	-	-44'562	-2'766	-62'328
charges	15'000	-	-	-	104'710	4'619	124'329
revenus	-	-	-	-	60'148	1'852	62'001
<b>enseignement et formation</b>	-	-1'500	-	-479	-	-59'692	-61'671
charges	-	1'500	-	479	-	64'054	66'033
revenus	-	-	-	-	-	4'362	4'362
<b>culture et loisirs</b>	-527	-889	-1'392	-276'243	-37'033	-23'644	-339'729
charges	527	891	1'392	303'583	40'364	24'418	371'176
revenus	-	2	-	27'340	3'331	774	31'446
<b>prévoyance sociale</b>	-1'124	-11'167	-98	-	-15	-157'889	-170'294
charges	1'124	11'167	98	-	15	168'743	181'148
revenus	-	-	-	-	-	10'854	10'854
<b>trafic</b>	14'741	-231	-35'400	-	-29'960	-140	-50'990
charges	259	231	45'902	-	30'031	140	76'563
revenus	15'000	-	10'502	-	71	-	25'573
<b>protection et aménagement de l'environ.</b>	-	-5'262	-14'610	-63	-32'772	-6'553	-59'259
charges	-	5'262	19'800	63	34'358	11'495	70'977
revenus	-	-	5'190	-	1'585	4'943	11'718
<b>finances et impôts</b>	-	847'371	-	35	6	15	847'427
charges	-	159'343	-	-	-	-	159'343
revenus	-	1'006'714	-	35	6	15	1'006'770
<b>RÉSULTAT</b>	-26'580	804'168	-71'951	-284'382	-164'273	-254'853	2'130

FIGURE 12 : POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS  
(EN MILLIONS DE FRANCS)



## SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi) Budget 2017

### 1.3.5 RESSOURCES HUMAINES

politiques publiques	Fixes 30118o (ETP)							Auxiliaires 30119o (FRS)		
	B 2016	Nouveaux Postes	Augmentations de taux	Transferts	extrait CA	variation par DB	PB 2017	PB 2017	B 2016	Écart
<b>0 Administration générale</b>	<b>542.4</b>	-	-	1.9	-	10.1	<b>554.4</b>	<b>3'708'840</b>	<b>3'815'882</b>	<b>-107'042</b>
05 Administration générale	521.7	-	-	1.9	-	10.1	533.7	3'688'640	3'795'682	-107'042
08 Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	20.7	-	-	-	-	-	20.7	20'200	20'200	-
<b>1 sécurité publique</b>	<b>616.3</b>	<b>11.0</b>	-	<b>-1.0</b>	-	<b>-2.1</b>	<b>624.2</b>	<b>376'610</b>	<b>356'610</b>	<b>20'000</b>
10 Protection juridique	27.1	-	-	-	-	0.3	27.4	156'610	156'610	-
11 sécurité municipale	296.5	-	-	-1.0	-	0.2	295.7	60'000	60'000	-
14 Incendie et secours	277.7	11.0	-	-	-	-1.6	287.1	160'000	140'000	20'000
16 Protection civile	15.0	-	-	-	-	-1.0	14.0	-	-	-
<b>2 enseignement et formation</b>	<b>142.8</b>	-	-	-	-	<b>5.5</b>	<b>148.3</b>	<b>134'950</b>	<b>134'950</b>	-
21 écoles publiques	142.8	-	-	-	-	5.5	148.3	134'950	134'950	-
<b>3 culture et loisirs</b>	<b>1'268.0</b>	<b>3.0</b>	<b>0.4</b>	<b>-1.9</b>	-	<b>-6.5</b>	<b>1'263.0</b>	<b>4'636'146</b>	<b>4'467'489</b>	<b>168'657</b>
30 encouragement à la culture	879.3	3.0	0.4	-0.2	-	-8.2	874.3	3'338'099	3'099'442	238'657
33 parcs et promenades	205.0	-	-	-1.0	-	-0.5	203.5	255'000	255'000	-
34 sports	175.3	-	-	-0.7	-	1.2	175.8	1'031'727	1'031'727	-
35 Autres loisirs	8.4	-	-	-	-	1.0	9.4	11'320	81'320	-70'000
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>129.9</b>	-	<b>0.2</b>	-	-	<b>-0.4</b>	<b>129.7</b>	<b>1'070'561</b>	<b>1'176'280</b>	<b>-105'719</b>
54 institutions pour la jeunesse	58.5	-	-	-	-	-0.3	58.2	227'085	227'085	-
58 Aide sociale	71.4	-	0.2	-	-	-0.1	71.5	843'476	949'195	-105'719
<b>6 trafic</b>	<b>273.2</b>	-	-	<b>-1.0</b>	-	<b>4.0</b>	<b>276.2</b>	<b>224'500</b>	<b>224'500</b>	-
62 routes communales	273.2	-	-	-1.0	-	4.0	276.2	224'500	224'500	-
<b>7 Protection et aménagement de l'environnement</b>	<b>258.8</b>	<b>3.0</b>	-	<b>2.0</b>	-	<b>-12.0</b>	<b>251.8</b>	<b>1'243'103</b>	<b>915'400</b>	<b>327'703</b>
71 Approvisionnement en eau, protection et correction des eaux	35.2	-	-	-	-	-15.2	20.0	-	-	-
72 traitement des déchets	124.4	3.0	-	-	-	2.4	129.8	260'000	230'000	30'000
74 cimetières et crématoires	51.8	-	-	2.0	-	-0.1	53.7	71'700	71'700	-
78 Autres tâches de protection de l'environnement	17.4	-	-	-	-	-	17.4	731'403	433'700	297'703
79 Aménagement du territoire	30.0	-	-	-	-	0.9	30.9	180'000	180'000	-
<b>9 finances et impôts</b>	<b>120.3</b>	-	-	-	-	<b>0.6</b>	<b>120.9</b>	<b>263'298</b>	<b>263'298</b>	-
95 Immeubles du patrimoine financier	120.3	-	-	-	-	0.6	120.9	263'298	263'298	-
<b>total</b>	<b>3'351.7</b>	<b>17.0</b>	<b>0.6</b>	-	-	<b>-0.8</b>	<b>3'368.5</b>	<b>11'658'008</b>	<b>11'354'409</b>	<b>303'598</b>

Ne sont pas comprises dans la rubrique 30119o les charges sociales estimées à 22.917%

DB: disponible budgétaire

ETP: Équivalent temps plein

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1365

**1.3.6 NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2017**

				EN FRANCS	
culture et sport					
				Au prorata	Annualisé
30	encouragement à la culture	3.0	agent-e-s de surveillance	255'090	255'090
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>				<b>255'090</b>	<b>255'090</b>

				EN FRANCS	
environnement urbain et sécurité					
				Au prorata	Annualisé
14	incendie et secours	11.0	sapeur-euse-s pompier-ère-s (dès le 01.09.2017)	412'799	1'238'397
72	traitement des déchets	3.0	chauffeurs - internalisation collecte écopoints	274'276	274'276
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>				<b>687'075</b>	<b>1'512'673</b>
<b>total postes demandés</b>		<b>17.0</b>	<b>montant total</b>	<b>942'165</b>	<b>1'767'763</b>

1.3

Le montant inscrit dans la colonne « au prorata » correspond au montant inscrit au projet de budget 2017. Il prend en compte la date à partir de laquelle le poste est occupé (par exemple : sapeur-euse-s pompier-ère-s (dès le 01.09.2017)). La colonne « annualisé » indique le coût du poste pour l'année entière.

**1.3.7 AUGMENTATIONS DE TAUX D'ACTIVITÉ**

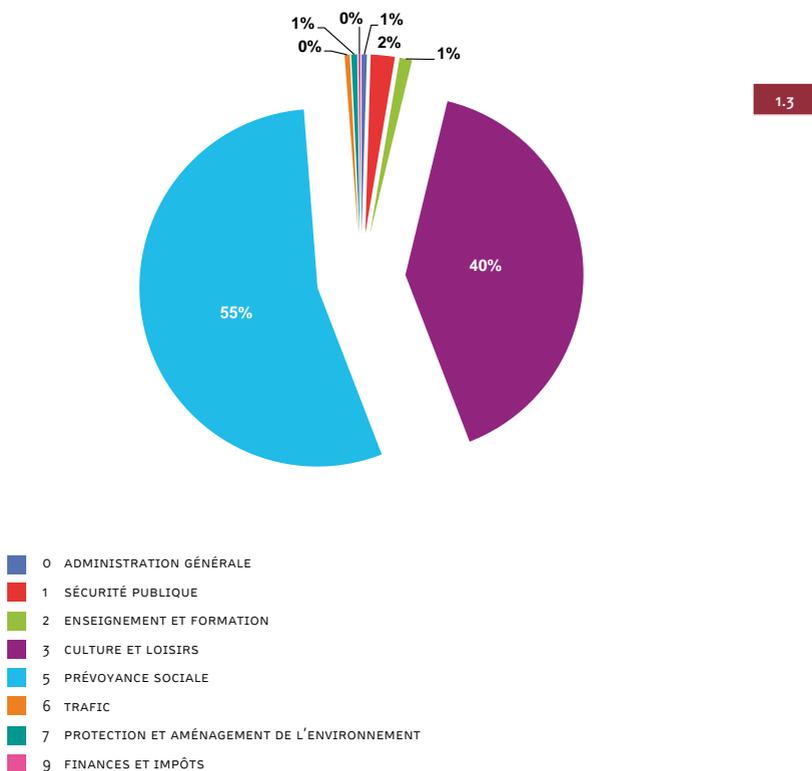
				EN FRANCS	
finances et logement					
				Au prorata	Annualisé
58	Aide sociale	0.2	Administrateur pour le Fonds chômage	26'834	26'834
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>				<b>26'834</b>	<b>26'834</b>

				EN FRANCS	
culture et sport					
				Au prorata	Annualisé
30	encouragement à la culture	0.2	collaborateur scientifique	29'000	29'000
30	encouragement à la culture	0.1	Adjoint scientifique	17'000	17'000
30	encouragement à la culture	0.1	informaticienne de gestion	12'000	12'000
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>				<b>58'000</b>	<b>58'000</b>
<b>total postes demandés</b>		<b>0.6</b>	<b>montant total</b>	<b>84'834</b>	<b>84'834</b>

**1.3.8 SUBVENTIONS**

en milliers de francs	PB 2017	B 2016	Écart	%	C 2015
<b>subventions monétaires</b>	<b>216'073</b>	<b>214'948</b>	<b>1'124</b>	<b>1%</b>	<b>202'834</b>
0 Administration générale	68	67	1	2%	37
1 sécurité publique	42	42	-	-	42
2 enseignement et formation	2'388	2'608	-220	-8%	1'014
3 culture et loisirs	81'518	80'465	1'053	1%	78'984
5 prévoyance sociale	129'810	129'510	301	0%	120'119
6 trafic	998	1'318	-320	-24%	1'447
7 protection et aménagement de l'environ.	1'248	938	310	33%	1'193
<b>gratuités</b>	<b>42'477</b>	<b>41'277</b>	<b>1'201</b>	<b>3%</b>	<b>42'952</b>
0 Administration générale	1'176	1'013	162	16%	1'124
1 sécurité publique	5'606	5'606	1	0%	7'459
2 enseignement et formation	559	619	-60	-10%	536
3 culture et loisirs	22'708	21'769	939	4%	21'744
5 prévoyance sociale	11'506	11'382	124	1%	11'136
6 trafic	231	231	-	-	231
7 protection et aménagement de l'environ.	142	107	35	32%	171
9 finances et impôts	550	550	-	-	550
<b>total</b>	<b>258'550</b>	<b>256'225</b>	<b>2'325</b>	<b>1%</b>	<b>245'786</b>

FIGURE 13 : SUBVENTIONS (MONÉTAIRES ET GRATUITÉS) PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)



**1.4 SERVICES COMPÉTENTS****1.4.1 DFIN - ASSURANCES**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	Écart	%	C 2015
<b>total charges</b>		<b>3'600.8</b>	<b>4'301.5</b>	<b>-700.7</b>	<b>-16.3</b>	<b>4'255.7</b>
<b>318</b>	<b>honoraires et prestations de service</b>	<b>3'343.2</b>	<b>4'271.5</b>	<b>-928.2</b>	<b>-21.7</b>	<b>4'217.0</b>
318100	C-ASS Primes d'assurances incendie	1'853.3	2'503.5	-650.1	-26.0	2'546.0
318110	C-ASS Primes d'assurances dégâts d'eau	435.8	580.0	-144.2	-24.9	594.7
318120	C-ASS Primes d'assurances bris de glaces	337.9	530.0	-192.1	-36.2	537.8
318130	C-ASS Primes d'assurances rc générale	133.9	126.0	7.9	6.3	116.2
318140	C-ASS Primes d'assurances rc véhicules	223.1	210.0	13.1	6.2	206.0
318150	C-ASS Primes d'assurances casco	11.9	10.0	1.9	18.6	7.0
318160	C-ASS Primes d'assurances vol	119.5	84.0	35.5	42.3	79.3
318170	C-ASS Primes d'assurances transports	200.9	200.0	0.9	0.5	104.1
318180	C-ASS Primes d'assurances protection juridique	26.8	28.0	-1.2	-4.3	26.0
<b>319</b>	<b>frais divers</b>	<b>257.6</b>	<b>30.0</b>	<b>227.6</b>	<b>758.6</b>	<b>38.7</b>
319010	C-ASS Franchises	257.6	30.0	227.6	758.6	38.7

**COMMENTAIRE :**

suite à un nouvel appel d'offre sur les contrats d'assurances, économie substantielle réalisée sur les primes moyennant une augmentation sensible des franchises.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1369

**1.4.2 DFIN - CENTRALE MUNICIPALE D'ACHAT ET D'IMPRESSION**

en milliers de francs	PB 2017	B 2016	Écart	%	C 2015
<b>total charges</b>	<b>830.2</b>	<b>671.6</b>	<b>158.6</b>	<b>23.6</b>	<b>699.1</b>
<b>310 fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>532.6</b>	<b>381.9</b>	<b>150.7</b>	<b>39.5</b>	<b>458.4</b>
310011 C-CMAI Achats de fournitures de bureau	224.5	162.8	61.7	37.9	201.3
310511 C-CMAI Impressions diverses	255.1	167.2	87.9	52.6	206.7
310571 C-CMAI Frais de reliure et restauration de livres	53.1	51.9	1.2	2.2	50.4
<b>311 mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	<b>168.3</b>	<b>165.0</b>	<b>3.3</b>	<b>2.0</b>	<b>129.0</b>
311010 C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau	153.0	150.0	3.0	2.0	118.3
311201 C-CMAI Achats de matériel d'atelier et outillage	15.3	15.0	0.3	2.1	10.8
<b>313 achats de fournitures et autres marchandises</b>	<b>15.3</b>	<b>15.0</b>	<b>0.3</b>	<b>2.1</b>	<b>17.9</b>
313201 C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers	15.3	15.0	0.3	2.1	17.9
<b>315 entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>52.0</b>	<b>51.0</b>	<b>1.0</b>	<b>2.0</b>	<b>35.2</b>
315011 C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau	15.3	15.0	0.3	2.1	12.4
315111 C-CMAI Entretien mat.équip/nettoyage bât.par tiers	1.0	1.0	0.0	2.0	3.7
315201 C-CMAI entretien matériel d'ateliers par des tiers	35.7	35.0	0.7	2.0	19.1
<b>316 loyers, fermages et redevance d'utilisation</b>	<b>57.1</b>	<b>54.0</b>	<b>3.1</b>	<b>5.8</b>	<b>56.2</b>
316161 C-CMAI Location d'autres équipements et divers	57.1	-	57.1	-	-
316201 C-CMAI Location de matériel d'ateliers et outilla.	0.0	54.0	-54.0	-100.0	56.2
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>4.8</b>	<b>4.7</b>	<b>0.1</b>	<b>1.4</b>	<b>2.3</b>
318251 C-CMAI Transports effectués par des tiers	3.8	3.7	0.0	1.3	1.3
318551 C-CMAI Prestations pour services divers	1.0	1.0	0.0	2.0	1.1

1.4

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

**1.4.3 DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	Écart	%	C 2015
<b>total charges</b>		<b>35'899.7</b>	<b>35'899.7</b>	-	-	<b>38'045.8</b>
<b>314</b>	<b>entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>34'684.2</b>	<b>34'479.7</b>	<b>204.5</b>	<b>0.6</b>	<b>36'367.2</b>
314031	C-DPBA entretien autres terrains, emplac.	216.8	10.0	206.8	2'068.0	216.7
314041	C-DPBA Entretien clôtures et barrières	139.0	100.0	39.0	39.0	139.5
314091	C-DPBA Entretien des ouvrages P.C.I.	200.0	100.0	100.0	100.0	230.7
314160	C-DPBA Maintien propriété ville de Genève	420.0	450.0	-30.0	-6.7	392.8
314200	C-DPBA Entretien bâtiments administratifs	3'203.0	3'380.0	-177.0	-5.2	3'345.2
314250	C-DPBA contrats bâtiments administratifs	630.0	550.0	80.0	14.5	625.2
314301	C-DPBA Entretien des bâtiments publics	13'123.2	13'015.7	107.5	0.8	13'067.2
314304	C-DPBA Entr. logts de fonction dans bât. publics	5.0	30.0	-25.0	-83.3	3.7
314351	C-DPBA contrats bâtiments publics	2'000.0	2'000.0	-	-	2'155.9
314500	C-DPBA Entretien bâtiments locatifs	12'535.0	12'630.0	-95.0	-0.8	14'002.0
314550	C-DPBA contrats bâtiments locatifs	1'700.0	1'700.0	-	-	1'796.8
314600	C-DPBA Entretien bâtiments industriels	150.0	12.0	138.0	1'150.0	131.8
314650	C-DPBA contrats bâtiments industriels	12.0	12.0	-	-	11.5
314700	C-DPBA Entretien homes pour personnes âgées	50.0	80.0	-30.0	-37.5	29.3
314801	C-DPBA Entretien locaux de tiers	190.2	300.0	-109.8	-36.6	106.0
314851	C-DPBA contrats locaux de tiers	110.0	110.0	-	-	113.0
<b>315</b>	<b>entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>50.0</b>	<b>50.0</b>	-	-	<b>53.9</b>
315162	C-DPBA Entretien d'autre matériel par des tiers	50.0	50.0	-	-	53.9
<b>318</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>	<b>1'165.5</b>	<b>1'370.0</b>	<b>-204.5</b>	<b>-14.9</b>	<b>1'624.8</b>
318221	C-DPBA Frais de surveillance et d'interventions	155.0	250.0	-95.0	-38.0	343.8
318222	C-DPBA contrats de surveillance	343.0	400.0	-57.0	-14.3	355.7
318223	C-DPBA contrats d'ouverture & fermeture bât. public	222.5	450.0	-227.5	-50.6	364.7
318381	C-DPBA Expertises par des tiers - immeubles	220.0	140.0	80.0	57.1	236.8
318391	C-DPBA Honoraires divers - immeubles	225.0	130.0	95.0	73.1	323.7

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1371

**1.4.4 DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	Écart	%	C 2015
<b>total charges</b>		<b>10'578.8</b>	<b>10'589.8</b>	<b>-11.0</b>	<b>-0.1</b>	<b>9'162.8</b>
<b>310</b>	<b>fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>12.3</b>	<b>15.0</b>	<b>-2.7</b>	<b>-18.0</b>	<b>7.3</b>
310032	c-dsïc Achats de fournitures informatiques	12.3	15.0	-2.7	-18.0	7.3
<b>311</b>	<b>mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	<b>799.7</b>	<b>800.0</b>	<b>-0.3</b>	<b>0.0</b>	<b>525.7</b>
311030	c-dsïc Achats matériel et logiciels informatiques	512.6	500.0	12.6	2.5	438.2
311041	c-dsïc Achats de matériel de communication	287.1	300.0	-12.9	-4.3	87.4
<b>314</b>	<b>entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>774.1</b>	<b>876.3</b>	<b>-102.2</b>	<b>-11.7</b>	<b>709.4</b>
314192	c-dsïc entretien,réseaux fibre optique hors immeub	153.8	170.0	-16.2	-9.5	121.1
314261	c-dsïc entretien informat. et télécomm. bât. admin.	563.9	706.3	-142.4	-20.2	539.7
314561	c-dsïc entretien informatique télécom bât. locatifs	56.4	-	56.4	-	48.6
<b>315</b>	<b>entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>5'197.2</b>	<b>5'342.6</b>	<b>-145.4</b>	<b>-2.7</b>	<b>4'756.8</b>
315031	c-dsïc entr.matériel inform.et logiciels par tiers	4'428.3	4'542.6	-114.3	-2.5	4'132.1
315041	c-dsïc entret.matériel de communicat.par des tiers	768.9	800.0	-31.1	-3.9	624.7
<b>316</b>	<b>Loyers, fermages et redevance d'utilisation</b>	<b>854.7</b>	<b>779.2</b>	<b>75.6</b>	<b>9.7</b>	<b>836.7</b>
316031	c-dsïc location appareils multifonctions	763.6	763.7	-0.1	0.0	827.4
316032	c-dsïc location de logiciels	75.6	-	75.6	-	-
316042	c-dsïc Location matériel de télécom.et transmiss.	15.5	15.5	-	-	9.3
<b>318</b>	<b>honoraires et prestations de service</b>	<b>2'940.8</b>	<b>2'776.7</b>	<b>164.1</b>	<b>5.9</b>	<b>2'326.9</b>
318271	c-dsïc travaux informatiques par des tiers	1'443.6	1'195.2	248.4	20.8	923.7
318431	c-dsïc Liaisons inform.,radio,tv,internet	153.8	238.0	-84.2	-35.4	138.1
318450	c-dsïc téléphones	1'343.4	1'343.5	-0.1	0.0	1'265.1

1.4

## 1.4.5 ÉNERGIE

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	écart	%	c 2015
<b>total charges</b>		<b>23'193.4</b>	<b>21'923.4</b>	<b>1'270.0</b>	<b>5.8</b>	<b>22'991.8</b>
<b>312</b>	<b>eau, énergie, combustible</b>	<b>21'956.2</b>	<b>20'655.0</b>	<b>1'301.2</b>	<b>6.3</b>	<b>21'517.8</b>
312020	C-ENE BOIS	117.0	120.0	-3.0	-2.5	195.6
312030	C-ENE électricité	8'963.3	8'472.0	491.3	5.8	8'624.0
312040	C-ENE EAU	6'719.6	6'244.0	475.6	7.6	7'350.5
312060	C-ENE chauffage	898.0	250.0	648.0	259.2	246.5
312070	C-ENE GAZ	4'082.3	3'186.0	896.3	28.1	2'945.6
312080	C-ENE Huile de chauffage	1'176.0	2'383.0	-1'207.0	-50.7	2'178.8
312999	C-ENE écarts d'inv.rebus, dim.prix	-	-	-	-	-23.2
<b>314</b>	<b>entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>1'237.1</b>	<b>1'268.4</b>	<b>-31.2</b>	<b>-2.5</b>	<b>1'474.0</b>
314201	C-ENE Entretien bâtiments administratifs	104.0	108.2	-4.2	-3.9	113.8
314251	C-ENE contrats bâtiments administratifs	80.0	81.6	-1.6	-2.0	75.4
314302	C-ENE entretien des bâtiments publics	325.0	331.7	-6.7	-2.0	447.3
314352	C-ENE contrats bâtiments publics	236.1	241.5	-5.4	-2.2	334.5
314501	C-ENE Entretien bâtiments locatifs	332.0	340.4	-8.3	-2.4	386.1
314551	C-ENE contrats bâtiments locatifs	160.0	165.0	-5.0	-3.0	116.7
314701	C-ENE Entretien homes pour personnes âgées	-	-	-	-	0.2

## COMMENTAIRE :

groupe 312 :

Les prévisions de dépenses ont été réactualisées et les répartitions budgétaires adéquates ont été opérées en tenant compte notamment des hausses tarifaires intervenues sur l'eau et l'électricité. L'adaptation du budget compétent est couverte par une recette supplémentaire de 1,3 mio liée (art.32 L516) résultant de l'augmentation de la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public (SEEP).

## 1.4.6 GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	écart	%	c 2015
<b>total charges</b>		<b>1'068.4</b>	<b>1'142.8</b>	<b>-74.4</b>	<b>-6.5</b>	<b>1'241.1</b>
<b>312</b>	<b>eau, énergie, combustible</b>	<b>1'068.4</b>	<b>1'142.8</b>	<b>-74.4</b>	<b>-6.5</b>	<b>1'241.1</b>
312061	C-G1M chauffage	1'068.4	1'142.8	-74.4	-6.5	1'241.1

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1373

**1.4.7 RESSOURCES HUMAINES**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	écart	%	c 2015
<b>total charges</b>		<b>475'888.5</b>	<b>471'789.5</b>	<b>4'099.0</b>	<b>0.9</b>	<b>467'455.8</b>
<b>300</b>	<b>Autorités et commissions</b>	<b>1'756.6</b>	<b>2'061.6</b>	<b>-305.0</b>	<b>-14.8</b>	<b>1'603.7</b>
300161	C-DRH jetons de présence cm (compétence DRH)	1'708.2	2'008.2	-300.0	-14.9	1'527.7
300921	C-DRH jetons de présence autres commissions	48.4	53.4	-5.0	-9.4	76.0
<b>301</b>	<b>traitements du personnel</b>	<b>375'904.9</b>	<b>372'482.1</b>	<b>3'422.9</b>	<b>0.9</b>	<b>372'481.8</b>
301020	C-DRH Allocations de naissance	50.0	50.0	-	-	55.0
301180	C-DRH salaires fonctionnaires	331'267.7	328'893.2	2'374.5	0.7	307'368.3
301190	C-DRH salaires personnel auxiliaire	11'658.0	11'354.4	303.6	2.7	17'226.2
301200	C-DRH salaires des stagiaires	400.0	400.0	-	-	395.4
301210	C-DRH salaires des apprentis	1'620.3	1'620.3	-	-	1'536.8
301240	C-DRH salaires des civilistes	320.0	320.0	-	-	272.5
301250	C-DRH salaires des jeunes durant l'été	250.0	250.0	-	-	248.3
301270	C-DRH heures supplémentaires	1'192.1	1'204.1	-12.0	-1.0	2'086.2
301300	C-DRH prime de fidélité	27'945.3	27'424.1	521.2	1.9	26'753.4
301301	C-DRH indemnités de départ	-	-	-	-	142.1
301310	C-DRH prime de mise à la retraite	830.0	711.7	118.3	16.6	645.2
301331	C-DRH prime professionnelle et de fonction	2'152.7	2'162.7	-10.0	-0.5	2'290.3
301340	C-DRH service supplémentaire (indemnité)	1'022.6	1'014.6	8.0	0.8	1'217.4
301350	C-DRH indemnités de nuisance	7'197.5	7'187.5	10.0	0.1	7'956.5
301360	C-DRH prime de fin d'étude	19.5	19.5	-	-	9.5
301500	C-DRH traitement divers - réadapt. professionnelle	900.0	950.0	-50.0	-5.3	196.7
301510	C-DRH réduction pour postes vacants	-15'000.0	-15'000.0	-	-	-
301600	C-DRH Allocations pour enfants	4'079.3	3'920.0	159.3	4.1	4'082.1
<b>303</b>	<b>Assurances sociales</b>	<b>34'559.7</b>	<b>34'062.1</b>	<b>497.6</b>	<b>1.5</b>	<b>32'483.7</b>
303350	C-DRH Assurance maternité part ADM	159.4	158.2	1.2	0.8	150.1
303360	C-DRH cotisations AVS, AI, APG	20'024.0	19'869.8	154.2	0.8	18'853.7
303380	C-DRH cotisations assurance chômage	4'082.6	4'051.1	31.5	0.8	3'930.4
303390	C-DRH part aux frais administratifs AVS	567.7	563.3	4.4	0.8	533.4
303400	C-DRH cotisations allocations familiales	9'526.0	9'259.7	266.3	2.9	8'777.4
303520	C-DRH contributions pour civilistes	200.0	160.0	40.0	25.0	238.8
<b>304</b>	<b>caisses de pensions et de prévoyance</b>	<b>47'963.0</b>	<b>47'202.6</b>	<b>760.4</b>	<b>1.6</b>	<b>46'482.8</b>
304410	C-DRH cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)	48'573.5	47'783.1	790.4	1.7	46'405.7
304450	C-DRH caisse assurance du personnel 57/62 ans	365.0	395.0	-30.0	-7.6	-
304510	C-DRH cotisations autres caisses	12.0	12.0	-	-	69.5

1.4

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

**RESSOURCES HUMAINES - SUITE**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	écart	%	c 2015
304532	C-DRH frais administratifs CAP	12.5	12.5	-	-	7.7
304535	C-DRH ajustement global cotisations CAP	-1'000.0	-1'000.0	-	-	-
<b>305</b>	<b>Assurance maladie et accidents</b>	<b>7'799.1</b>	<b>8'006.7</b>	<b>-207.6</b>	<b>-2.6</b>	<b>7'920.7</b>
305530	C-DRH cotisat.assurance accidents professionnels	8'259.1	8'191.4	67.7	0.8	2'877.4
305535	C-DRH ajustement global cotisations ass.acc. prof	-500.0	-500.0	-	-	-
305540	C-DRH cotisat.assurance accidents non profession.	-	-	-	-	4'764.0
305580	C-DRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp.	35.0	75.4	-40.3	-53.5	109.7
305631	C-DRH cotisations assurances hors LAA	5.0	240.0	-235.0	-97.9	169.6
<b>306</b>	<b>prestations en nature</b>	<b>693.1</b>	<b>711.5</b>	<b>-18.4</b>	<b>-2.6</b>	<b>791.6</b>
306640	C-DRH indemnités de repas	333.6	333.0	0.6	0.2	393.9
306650	C-DRH indemnités de vêtements	359.5	378.5	-19.0	-5.0	397.1
306670	C-DRH frais de lunettes	-	-	-	-	0.5
<b>307</b>	<b>Prestations aux pensionnés</b>	<b>2'690.0</b>	<b>2'854.0</b>	<b>-164.0</b>	<b>-5.7</b>	<b>2'524.8</b>
307670	C-DRH Pension du conseil Administratif	1'400.0	1'400.0	-	-	1'233.0
307680	C-DRH pension sis	1'160.0	1'354.0	-194.0	-14.3	1'189.7
307690	C-DRH rentes complémentaires	130.0	100.0	30.0	30.0	102.1
<b>308</b>	<b>personnel interimaire</b>	<b>590.0</b>	<b>595.0</b>	<b>-5.0</b>	<b>-0.8</b>	<b>194.9</b>
308750	C-DRH personnel interimaire	590.0	595.0	-5.0	-0.8	194.9
<b>309</b>	<b>Autres charges du personnel</b>	<b>3'151.0</b>	<b>3'100.4</b>	<b>50.6</b>	<b>1.6</b>	<b>2'286.5</b>
309770	C-DRH Annonces et frais pour la recherche de pers.	220.0	220.0	-	-	219.9
309810	C-DRH cours formation, instructions, perfectionn.	2'400.0	2'400.0	-	-	1'817.3
309830	C-DRH frais de visites médicales	225.0	175.0	50.0	28.6	74.1
309900	C-DRH Fonds de décès	186.0	185.4	0.6	0.3	175.3
309940	C-DRH indemnités au décès	120.0	120.0	-	-	-
<b>317</b>	<b>dédommagements</b>	<b>781.0</b>	<b>713.5</b>	<b>67.5</b>	<b>9.5</b>	<b>657.6</b>
317021	C-DRH indemnités de téléphone du personnel	-	-	-	-	1.2
317050	C-DRH débours des autorités	68.9	68.9	-0.0	0.0	67.5
317060	C-DRH indemnités de fonction	-	414.6	-414.6	-100.0	229.1
317071	C-DRH frais dépl. et repas de travail du personnel	431.9	20.0	411.9	2'059.4	141.0
317080	C-DRH indemn.utilisation transports publics gen.	280.3	210.0	70.3	33.5	218.7

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

1375

**RESSOURCES HUMAINES - SUITE**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	écart	%	c 2015
<b>318</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>	-	-	-	-	<b>26.3</b>
318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,tv,internet du cm	-	-	-	-	21.9
318451	C-DRH téléphones	-	-	-	-	0.6
318511	C-DRH Frais réception pour tiers	-	-	-	-	3.7
<b>319</b>	<b>frais divers</b>	-	-	-	-	<b>1.4</b>
319061	C-DRH Autres frais	-	-	-	-	1.4

1.4

**COMMENTAIRES :**

groupe 300 :

Ajustement au réel de l'enveloppe destinée au paiement des jetons de présence du conseil municipal.

groupe 301 :

Augmentation due aux mécanismes salariaux, à la création de 17 nouveaux postes (3 au DCS, 14 au DEUS) et à l'augmentation de taux d'activité au DCS, notamment. L'effet de ces créations de postes est atténué par l'effet de noria résultant des mouvements de personnel.

groupe 303 :

Augmentation des charges sociales liées aux mécanismes salariaux, aux postes créés et à l'augmentation de taux d'activité.

groupe 304 :

Ajustement au réel du budget des cotisations CAP.

groupe 305 :

Ajustement au réel du budget des cotisations LAA, modification du cercle de bénéficiaires de l'assurance complémentaire accident, les primes inhérentes aux bénévoles et épouses de concierges demeurant à la charge de la ville.

**1.4.8 LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS**

en milliers de francs		PB 2017	B 2016	écart	%	c 2015
<b>total charges</b>		<b>1'621.7</b>	<b>1'621.7</b>	-	-	<b>1'804.3</b>
<b>313</b>	<b>achats de fournitures et autres marchandises</b>	<b>1'063.9</b>	<b>1'063.9</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1'242.2</b>
313521	C-LOM achats carburant	1'063.9	1'063.9	0.0	0.0	1'264.6
313599	C-LOM écarts stock carburant	-	-	-	-	-22.4
<b>318</b>	<b>honoraires et prestations de service</b>	<b>557.8</b>	<b>557.8</b>	<b>-0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>562.1</b>
318091	C-LOM impôts taxes sur véhicules à moteur	557.8	557.8	-0.0	0.0	562.1

**3 ANNEXES****3.1 PROJET DE DÉLIBÉRATIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRES A), B), C) ET G), L'ARTICLE 74, ALINÉA 5, ET L'ARTICLE 77 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES DU 13 AVRIL 1984, SUR PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF, DÉCIDE:

**DÉLIBÉRATION 1 - BUDGET ADMINISTRATIF ET MODE DE FINANCEMENT****ARTICLE PREMIER - BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

	En francs
Les charges du budget de fonctionnement de la ville de Genève sont arrêtées à	1'191'153'634
sous déduction des imputations internes de	- 41'705'038
soit un total des charges nettes de	1'149'448'596
et les revenus à	1'193'283'244
sous déduction des imputations internes de	- 41'705'038
soit un total des revenus nets de	1'151'578'206

L'excédent de revenus présumé s'élève à CHF 2'129'610.-.

**ARTICLE 2 - BUDGET DES INVESTISSEMENTS**

LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS SE PRÉSENTE DE LA MANIÈRE SUIVANTE:

**a) patrimoine administratif**

dépenses	100'000'000
recettes	0
investissements nets	100'000'000

**b) patrimoine financier**

dépenses	30'000'000
recettes	0
investissements nets	30'000'000

**c) total**

dépenses	130'000'000
recettes	0
investissements nets	130'000'000

LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS EST APPROUVÉ À TITRE DE PLAN DE TRÉSORERIE POUR LA PART DES CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉLIBÉRATIONS PARTICULIÈRES VOTÉES ET SOUS RÉSERVE DE CELLES QUI DOIVENT L'ÊTRE.

**ARTICLE 3 - MODE DE FINANCEMENT**

LES INVESTISSEMENTS NETS SONT AUTOFINANCÉS COMME SUIV :

**a) patrimoine administratif**

investissements nets		100'000'000
amortissements ordinaires	78'212'118	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 2'129'610	
autofinancement		- 80'341'728
insuffisance de financement		19'658'272

**b) patrimoine financier**

investissements nets		30'000'000
amortissements (autofinancement)		- 3'279'109
insuffisance de financement		26'720'891

**c) total**

investissements nets		130'000'000
amortissements ordinaires	81'491'227	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 2'129'610	
autofinancement		- 83'620'837
insuffisance de financement		46'379'163

3.1

**ARTICLE 4 - COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE**

L'AUGMENTATION PRÉSUMÉE DE LA FORTUNE DE LA VILLE DE GENÈVE S'ÉLÈVE À CHF 2'129'610 CORRESPONDANT À L'EXCÉDENT DE REVENUS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT.

**ARTICLE 5 - DÉROGATION**

CE BUDGET COMPORTE UNE DÉROGATION AU PRINCIPE DE SPÉCIALITÉ TEMPORELLE POUR LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES RELATIFS AUX DÉPENSES D'ACQUISITIONS DE COLLECTIONS.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)  
Budget 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRES A), B), C) ET G), L'ARTICLE 74, ALINÉA 5, ET L'ARTICLE 77 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES DU 13 AVRIL 1984, SUR PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF, DÉCIDE :

**DÉLIBÉRATION 2 - CENTIMES ADDITIONNELS**

**ARTICLE PREMIER**

LE NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT DES IMPÔTS CANTONAUX DE L'EXERCICE 2017, EN CONFORMITÉ DE LA LOI GÉNÉRALE SUR LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DU 9 NOVEMBRE 1887, ARTICLE 291 ET SUIVANTS, EST FIXÉ À 45,5.

**ARTICLE 2**

LE NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT À L'IMPÔT SUR LES CHIENS DÛ EN 2017 PAR LES PERSONNES DOMICILIÉES OU SÉJOURNANT PLUS DE 3 MOIS DANS LA COMMUNE, EN CONFORMITÉ DES ART. 291 ET 293, LETTRE C, DE LA LOI GÉNÉRALE SUR LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES, DU 9 NOVEMBRE 1887, EST FIXÉ À 100.

**ARTICLE 3**

LE CONSEIL ADMINISTRATIF EST CHARGÉ DE S'ADRESSER AU CONSEIL D'ÉTAT POUR LE PRIER DE PRENDRE UN ARRÊTÉ APPROUVANT, EN CE QUI CONCERNE LA VILLE DE GENÈVE, LE NOMBRE DE 45,5 CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT DES IMPÔTS CANTONAUX ET DE 100 CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT DE L'IMPÔT SUR LES CHIENS POUR L'EXERCICE 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRES A), B), C) ET G), L'ARTICLE 74, ALINÉA 5, ET L'ARTICLE 77 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES DU 13 AVRIL 1984, SUR PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF, DÉCIDE :

**DÉLIBÉRATION 3 - EMPRUNTS**

**ARTICLE PREMIER**

POUR ASSURER L'EXÉCUTION DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENÈVE, LE CONSEIL ADMINISTRATIF PEUT ÉMETTRE EN 2017 DES EMPRUNTS PUBLICS OU D'AUTRES EMPRUNTS À LONG TERME, À CONCURRENCE DU MONTANT PRÉVU PAR LA DÉLIBÉRATION 1, ARTICLE 3, ARRONDI À CHF 46'000'000, DANS LE CAS OÙ CE DERNIER MONTANT NE SERAIT PAS COUVERT PAR L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE.

**ARTICLE 2**

LE CONSEIL ADMINISTRATIF EST ÉGALEMENT AUTORISÉ À FAIRE USAGE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS FINANCIERS DANS UN BUT DE PROTECTION ET DE RÉDUCTION DES COÛTS DES EMPRUNTS.

**ARTICLE 3**

LE CONSEIL ADMINISTRATIF PEUT ÉGALEMENT RENOUVELER SANS AUTRE, EN 2017, LES DIVERS EMPRUNTS QUI VIENDRONT À ÉCHÉANCE ET PROCÉDER À TOUT REMBOURSEMENT ANTICIPÉ SI LES CONDITIONS D'ÉMISSION LUI SONT FAVORABLES.

**Le président.** En ouverture de la préconsultation, je donne la parole au Conseil administratif. Il n'y a pas de demande de parole, je fais donc voter l'entrée en matière... (*Remarque de M<sup>me</sup> Salerno.*) Madame Salerno, vous voulez qu'on vote l'entrée en matière d'abord, vous aimez les surprises... Vous avez la parole, Madame Salerno.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur Burri. Vous êtes décidément un président plein de surprises... Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil municipal, c'est avec une petite émotion que je viens devant vous ce soir, car je me suis rendu compte que c'était mon dixième projet de budget. J'espère que, rien que pour ce petit élément affectif, vous lui ferez bon accueil – je vois M. Ricou sourire... –, vous entrez en matière.

Ce projet de budget – je l'ai dit en commission des finances et à la presse lorsque nous l'avons présenté – est soutenu par l'ensemble de notre Conseil, un Conseil administratif qui, je le réaffirme ce soir, souhaite dialoguer avec le Conseil municipal dans sa grande diversité pour parvenir, à la fin de l'année, à voter un budget pour notre ville.

Ce projet de budget est celui d'une Ville qui va bien. Nous avons extrêmement de chance de pouvoir y vivre, pour certains d'y travailler et, pour nous toutes et tous, d'y siéger. Notre Ville offre des prestations publiques de qualité à ses citoyennes et à ses citoyens. C'est ce que vous lisez lorsque vous vous saisissez du projet de budget, lorsque vous l'analysez dans les commissions.

La Ville de Genève est une ville attentive à ses publics, aux plus démunis. Nous avons une aide sociale de qualité qui ne laisse personne sur le chemin, aucune habitante, aucun habitant. C'est une Ville qui garantit des prestations d'une extrême qualité, notamment culturelles, et dont le budget – nous l'assurons et nous en sommes fiers – équivaut à celui d'une Ville européenne, avec une offre culturelle et sportive diversifiée qui répond aux besoins et aux attentes des habitantes et des habitants.

C'est une Ville qui construit, une Ville qui rénove, une Ville qui s'engage, qui prend soin de ses espaces verts, grâce à une fonction publique de 4000 collaborateurs et collaboratrices qui travaillent d'arrache-pied pour servir les citoyennes et les citoyens de leur ville.

On peut toujours trouver que telle prestation devrait être augmentée, que telle autre devrait peser un poids différent dans le budget; vous le ferez dans les arbitrages politiques. On peut avoir des options politiques divergentes sur la Ville. Ce qui est sûr, ce qui devrait nous rassembler, c'est que notre ville, notre commune, que l'on aime, est belle. Elle mérite qu'on s'y attache, qu'on fasse attention aux hommes et aux femmes qui y vivent, à celles et ceux qui y distribuent la prestation publique.

Cette prestation publique est essentielle parce qu'elle permet le vivre-ensemble, et le vivre-ensemble dans de bonnes conditions. Pour le Conseil administratif, il semble vraiment essentiel, dans une ville qui est aussi une ville de disparités avec de très hauts et de très bas revenus, qu'on fasse attention aux uns et aux autres.

Ce projet de budget représente les priorités politiques du Conseil administratif. Pour une très large part, ce sont aussi vos priorités politiques, Mesdames et Messieurs, quand on pense notamment au renforcement de l'aide aux familles. Cela passe principalement par l'aboutissement de la politique en matière de petite enfance, par le fait de pouvoir fournir, à la fin de cette législature, grâce au travail de ma collègue Esther Alder et de ses services, une place de crèche pour les familles qui souhaitent que leurs enfants soient gardés dans les institutions de la petite enfance (IPE). Un renforcement de cette offre est inclus dans le projet de budget 2017, et vous avez la volonté du Conseil municipal, qui coûte cher dans le budget – 3,9 millions de francs –, de modifier les tarifs d'accueil pour certaines de ces IPE.

Il y a une autre priorité commune: la sécurité. Vous avez demandé plus de postes pour le Service d'incendie et de secours (SIS). Le Conseil administratif s'est engagé à fournir un effort supplémentaire. Vous le savez, nous avons opté pour la demande qui était la vôtre de créer 25 postes supplémentaires. Il y en avait 11 au projet de budget 2016, vous en avez 11 supplémentaires au projet de budget 2017. Et conformément aux engagements que M. Barazzone et moi-même avons pris devant vous, la Ville de Genève a également fait pour ce budget un travail de lobby, de persuasion et de conviction auprès des communes genevoises, afin que ces dernières renforcent financièrement leur soutien au SIS. Sur les deux prochaines années, 800 000 francs supplémentaires viendront, vous le savez, de l'Association des communes genevoises (ACG). Vous savez aussi que nous discutons avec les communes genevoises sur l'avenir de ce service, qui a une portée cantonale.

Un effort supplémentaire a en outre été réalisé dans la solidarité internationale parce que nous sommes une ville internationale, berceau d'institutions, d'organisations internationales et non gouvernementales qui travaillent dans le domaine des droits humains. La solidarité internationale s'exprime depuis les années 1950 en Ville de Genève. Nous sommes la commune qui fournit l'effort le plus important en la matière. Sur ce projet de budget 2017, le Conseil administratif propose ainsi au Conseil municipal une dotation de 500 000 francs.

Vous avez également l'introduction d'une nouvelle mesure que nous avons intitulée aide aux primo-arrivants, c'est-à-dire aux nouveaux migrants. Notre canton est traditionnellement un canton où les gens immigrer. Nous sommes aussi un canton et – nous l'avons vu – une ville qui doit accueillir dans la dignité

les personnes qui demandent refuge. Vous avez voté de manière très claire pour que la Ville de Genève s'engage afin d'être une ville de refuge, en partenariat notamment avec d'autres villes européennes. C'est M<sup>me</sup> Alder qui pilote ce dossier. C'est très important d'avoir une politique de proximité pour permettre aux personnes qui arrivent de s'intégrer, de comprendre dans quel milieu social elles évolueront, afin que les choses se passent dans de bonnes conditions. Si nous ne favorisons pas de bonnes conditions d'accueil, nous risquons en effet de créer des situations de tensions sociales qui peuvent être délétères. Cela, nous ne le voulons pas en Ville de Genève.

Ce projet de budget concrétise également le principe de la responsabilité solidaire. Ce principe vous a été présenté par le Conseil administratif. Il met en œuvre la volonté des Chambres fédérales de lutter concrètement contre le dumping salarial. Vous avez voté ce projet à une écrasante majorité, et il est réalisé dans le cadre de la proposition que nous vous faisons.

Un autre point, qui a souvent été un point de discussion, figure aussi dans ce projet de budget, c'est la régularisation des personnes en emploi de solidarité (EdS). Il en reste encore en Ville de Genève au département de la culture et du sport. M. Kanaan s'était engagé à régulariser au fil de l'eau, progressivement ces situations individuelles qui, humainement, sont difficilement supportables. Ce projet de budget régularise les personnes en EdS en Ville de Genève.

Ce projet de budget, je vous l'ai dit, est attentif à la fonction publique municipale. Pourquoi? Parce que, si nous voulons une fonction publique municipale qui fonctionne bien, avec des bonnes prestations, si nous voulons être efficaces, efficients aussi en étant attentifs aux coûts, nos collaborateurs doivent être motivés. Les collaborateurs ont notamment droit – c'est en tout cas la position du Conseil administratif en tant qu'employeur – au respect de ce qui a été négocié en 2010, à savoir du nouveau statut, de la nouvelle grille salariale. L'entier des mécanismes salariaux est compris dans le projet de budget déposé par le Conseil administratif.

J'en viens à la gestion des finances publiques. C'est un point, vous le savez, auquel nous sommes particulièrement attentifs et très rigoureux en Ville de Genève. Nous avons dans ce projet de budget une augmentation de 0,4% des charges avec pour corollaire, vous le savez, une augmentation du produit intérieur brut (PIB) prévue pour 2017 de 1,4%. Autant dire que le Conseil administratif a fait des efforts – et des efforts considérables – pour trouver des marges de manœuvre, pour fonctionner de manière différente, afin que l'augmentation des charges, qui était mécanique parce que liée à des arbitrages – aux mécanismes salariaux entre autres –, soit absorbée dans le projet que nous vous présentons et sur lequel, j'espère, vous entrerez en matière ce soir. C'est donc un projet dont les charges, à +0,4%, n'augmentent pas pour la collectivité publique, vous en conviendrez avec moi.

Quant à la jauge des investissements, vous la vouliez à 130 millions de francs, elle se situe à 130 millions dans le projet de budget 2017, avec un taux d'autofinancement à 64,3%. Je le sais, il ne plaira pas à tout le monde ce soir dans cette salle. Je vous rends toutefois attentifs à un élément qui me semble quand même fondamental. Vous regardez très souvent la couverture des investissements au budget. Je l'ai déjà dit en commission des finances, la couverture des investissements devrait se regarder aux comptes. Si vous faites un petit flash-back, en 2015, lorsque nous vous avons présenté le projet de budget, la couverture des investissements était de 65%, mais lorsqu'on est venu avec les comptes 2005, cette dernière se situait à 95%. Si on regarde encore ce qui s'est passé ces dix dernières années, la Ville de Genève a couvert ses investissements non pas à hauteur de 75 ou 90% mais à 127%, Mesdames et Messieurs.

Vous êtes donc les uns et les autres à la tête d'une collectivité publique qui fonctionne bien, où les finances publiques sont très rigoureusement observées, où les charges sont maintenues, où le personnel n'augmente pas, où les prestations publiques ont été développées. Nous avons tenu compte des souhaits, des desiderata des uns et des autres. Certainement pas assez pour les uns ou les autres. Forcément. Tel est aussi le jeu de l'étude d'un projet de budget. Vous aurez votre mot à dire dans les commissions spécialisées et en commission des finances. Le Conseil administratif sera à l'écoute. Ce qui est sûr – c'est la position et la posture du Conseil administratif – c'est que, si certains veulent couper de la prestation pour couper de la prestation, nous ne souhaitons pas pour notre part nous engager sur ce chemin-là, et vous ne le ferez pas avec notre assentiment.

Couper de la prestation en prévision de réformes fiscales, notamment cantonales, qui pourraient impacter la Ville de Genève est une mesure prématurée dans le cadre du projet de budget 2017. Si vous voulez analyser le détail du poids que la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) au niveau cantonal pourrait avoir sur les finances publiques, vous pourrez le faire. Nous allons organiser et offrir cet espace de discussion en Ville de Genève. Cela étant, le Conseil administratif pense qu'il n'est pas une bonne idée que le projet de budget 2017, comme je l'ai entendu dans certains rangs, devance une réforme qui n'est pas encore formellement arrivée à l'ordre du jour du parlement cantonal.

Le Conseil administratif souhaite vraiment se focaliser sur la Ville de Genève, telle que nous la connaissons aujourd'hui avec sa structure fiscale. Nous aurons le temps durant l'automne de discuter de ces enjeux, qui sont des enjeux cantonaux, pas tant ceux de la Ville de Genève même si notre commune est bien évidemment la plus impactée.

En deux mots, le Conseil administratif restera à votre écoute; il répondra bien sûr, parce qu'il y est tenu, aux différentes questions que vous pourriez avoir et il écouterait les suggestions que vous pourriez faire. Il espère que les différents partis représentés dans cette salle parviendront ensemble à trouver un dénominateur

commun qui ne soit pas forcément le plus petit, puisqu'on peut aussi être ambitieux en politique. On peut aussi imaginer que vous promouviez une vision qui dépasse le seul électorat de vos propres partis et qui représente bien les citoyennes et citoyens que vous représentez lorsque vous siégez dans cette salle.

Le Conseil administratif souhaite en tout cas, tout en maintenant le dialogue, tout en entendant la critique qui peut être constructive, parvenir à trouver un espace serein de discussion et de négociation pour ce projet de budget 2017, dans une ville où nous avons les uns et les autres – c'est vraiment ma conviction intime – beaucoup de chance de vivre. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de budget est acceptée par 57 oui contre 12 non.

#### *Préconsultation*

**Le président.** Je donne la parole à M. François Bärtschi... qui renonce. Monsieur Lionel Ricou, vous avez la parole.

**M. Lionel Ricou (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour la présente législature le Parti démocrate-chrétien s'est fixé quatre priorités, et c'est à l'aune de ces quatre priorités, de ces quatre objectifs que nous évaluerons le projet de budget tel qu'il nous est proposé ce soir par le Conseil administratif.

Nous considérons tout d'abord que notre ville doit être plus favorable aux familles, en particulier à celles de la classe moyenne. Nous voulons que notre commune favorise l'augmentation de leur pouvoir d'achat. Le Parti démocrate-chrétien s'est d'ailleurs engagé pour que les tarifs des prix de pension en crèche diminuent, augmentant d'autant le revenu des parents lors de l'année écoulée. Cette mesure aura heureusement des effets dès ce mois de septembre, et nous remercions les partis de ce plénum qui ont soutenu cette proposition. Nous pensons que notre commune doit poursuivre ses efforts dans cette direction. Nous lisons d'ailleurs avec satisfaction dans ce projet de budget que la baisse des tarifs sera consolidée en 2017 et que la subvention sera adaptée en conséquence.

En matière de conciliation entre famille et travail, autre volet essentiel pour les familles, le département de M<sup>me</sup> Esther Alder, le département de la cohésion sociale et de la solidarité fait le job. Il construit des places de crèche. C'est bien, mais ça reste un peu court. Nous ne sommes éblouis ni par sa créativité ni par ses projets visant à concilier activité professionnelle et vie de famille. Les projets de collaboration avec les entreprises sont par exemple au point mort.

Deuxième priorité, le Parti démocrate-chrétien veut garantir les conditions pour que nos concitoyennes et concitoyens se sentent en sécurité. Sous l'impulsion notamment de notre groupe, le Conseil administratif a compris qu'il y avait urgence à adapter les ressources aux nécessités de la sécurité. En matière de lutte contre le feu, nous prenons note avec satisfaction du fait que 11 postes de pompiers seront créés en 2017.

Nous nous étions battus à l'automne dernier pour que 25 postes de pompiers soient créés sur trois ans. Trois l'ont été cette année, 11 le seront en 2017, et nous espérons que 11 postes supplémentaires seront créés en 2018. Nos casernes auront ainsi les moyens d'ouvrir vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Nous profitons au passage de saluer la création récente de plusieurs postes de police de proximité dans les quartiers, dont un à Champel et l'autre au Petit-Saconnex. Ces postes contribuent à renforcer la sécurité de proximité et le sentiment de sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

Nous constatons en revanche avec une certaine irritation qu'aucun effort systématique n'est déployé par le Conseil administratif pour évaluer la qualité et l'efficacité – c'est notre troisième priorité – des prestations délivrées à la population. Nous avons dû nous battre au printemps dernier pour qu'un audit sur les fonds généraux pour la culture émergente soit lancé. Il nous semble tout de même légitime de demander si les 7 millions de francs affectés à ces fonds sont dépensés intelligemment. Le magistrat Sami Kanaan nous l'avait promis pour la rentrée; cet audit nous aurait été utile pour le débat budgétaire. Nous avons cependant appris en commission qu'un rapport ne serait pas rendu avant plusieurs semaines. Nous le regrettons.

Le Conseil administratif se refuse à entamer cette démarche d'évaluation systématique des prestations. On a entendu dire ici et là qu'il y avait des projets dans les cartons. On ne voit toutefois rien arriver. Ce qui intéresse le Conseil administratif n'est pas de savoir si ces prestations sont utiles et nécessaires, c'est de satisfaire toutes les demandes, sans réellement opérer de choix clairs. Lorsque, au printemps passé, notre Conseil a fait une très forte pression, nous avons eu l'espoir d'un début de démarche dans ce sens. Cela reste toutefois clairement insuffisant. A ce niveau, le Conseil administratif manifeste un mépris certain pour le Conseil municipal, qui a fait part de cette demande depuis le début de la législature. Les prestations qui seront financées par ce budget, si elles trouvent une majorité, seront délivrées parce qu'elles l'ont toujours été, pas parce qu'elles répondent à un besoin ou qu'elles sont reconnues de bonne qualité.

En outre, le Parti démocrate-chrétien est soucieux de l'assainissement des finances communales – c'est notre quatrième préoccupation. Nous souscrivons complètement à l'objectif articulé à la fin du printemps dernier de disposer d'un excédent avoisinant 15 millions de francs pour le budget de fonctionnement et

d'un autofinancement des investissements de 75%. Ces objectifs tombent sous le sens pour réduire une dette qui, rappelons-le – la magistrate ne l'a pas signalé –, a augmenté de 200 millions de francs depuis sept ans. Elle s'élève à 1,6 milliard. Il faut encore le rappeler, c'est la dette par habitant la plus importante après la commune d'Avusy.

On nous rétorquera que le Canton, sous la responsabilité d'un magistrat du Parti démocrate-chrétien, propose un déficit de 77 millions de francs de son budget de fonctionnement. Autant y répondre d'emblée, les conditions sont radicalement différentes. (*Remarques.*) Citons quelques exemples. La Ville de Genève ne distribue pas de prestations financières individuelles, elle n'est pas chargée de la construction des infrastructures importantes de mobilité ou de la délivrance des prestations fondamentales comme la santé ou la formation. Elle n'a donc pas l'excuse de délivrer des prestations aussi essentielles que celles du Canton, pour justifier son endettement de 200 millions depuis sept ans.

De plus, et on entend déjà venir la critique, avec la mise en œuvre de RIE III, qui a été évoquée tout à l'heure par la magistrate, nous serons contraints d'adopter des budgets déficitaires. Cette perspective est possible, mais elle ne concerne certainement pas le projet de budget 2017, qui n'est pas déficitaire, j'en conviens, mais qui est juste à l'équilibre et qui ne nous satisfait pas à ce niveau-là. Aucune raison ne justifie donc un relâchement budgétaire tant que la réforme n'aura pas été mise en œuvre.

Vous l'aurez compris, ce budget est loin de répondre aux priorités du Parti démocrate-chrétien. Si certains aspects sont satisfaisants parce qu'ils résultent d'une inflexion à laquelle notre parti a contribué... (*rires*) je vous expliquerai ce que cela veut dire, d'autres sont clairement insatisfaisants. Nous avons cependant l'espoir de croire que nous pourrions bonifier ce projet de budget par un examen parlementaire approfondi, et c'est pourquoi nous vous proposons de le renvoyer dans les commissions spécialisées et à la commission des finances.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que faut-il dire de plus après ce brillant exposé de M. Ricou? Je crois qu'à part quelques modifications – c'est ce qui caractérise ce budget – il ressemble presque comme deux gouttes d'eau à celui qui avait été présenté l'an dernier.

Si on veut y apporter un certain nombre d'inflexions, il faut le renvoyer en commission, et c'est ce que nous ferons. Je crois cependant qu'il faut relever un certain nombre de choses. On voit bien que des inflexions ont été apportées au niveau des recettes, avec des prévisions en baisse de plus de 8 millions – 8,3 millions de francs pour être exact – pour le revenu des impôts sur les personnes physiques. Cette baisse est compensée par le revenu des impôts sur les personnes

morales, qui se monteraient pour leur part à plus de 11,5 millions. Ce sont les prévisions du Canton, et la Ville de Genève les a reprises. Le revenu de la taxe professionnelle est en baisse de 5 millions de francs.

C'est sûr qu'à partir de cette base-là on se demande toujours comment le Conseil administratif va construire son budget... Or, comme par miracle je dirais, on apporte un certain nombre d'inflexions telles qu'on en arrive à un petit équilibre. Mais il reste précaire. On voit aussi, s'agissant des bonnes corrections, qu'on a tenu compte de la réalité. Pour cette fameuse recette induite par la révision de la loi sur l'organisation des SIG, on est revenu à une réalité «éventuelle», puisque cette loi n'a toujours pas été votée par le Grand Conseil. Cette recette-là reste donc aléatoire. Il y avait une augmentation de 7,5 millions l'an dernier dans le projet de budget 2016 par rapport au budget précédent; vous avez diminué cette ligne de 3,8 millions dans le projet de budget 2017, puisqu'il dépend d'un éventuel vote de la commission cantonale de l'énergie puis du Grand Conseil. C'est donc tout à fait aléatoire.

On voit aussi que les 2,5 millions de francs d'excédent de recettes s'expliquent en partie par les recettes de Naxoo. Il y avait 1 million l'an dernier, il y aurait un peu plus de 2 millions en 2017. C'est vrai, la magistrate l'a dit tout à l'heure, les charges sont presque stabilisées. Je pense cependant qu'il aurait fallu faire plus, car elles augmentent tout de même de 0,4%. Ce n'est pas grand-chose me direz-vous, mais je vous rappelle que l'inflation est nulle, voire négative et que, par conséquent, c'est tout de même 4,6 millions qui viennent s'ajouter à la barre.

Et puis alors, il y a un autre artifice. Il n'est pas inquiétant pour 2017, mais il l'est pour l'avenir. Vous vous souvenez du débat budgétaire de l'an dernier, des cris de certains élus dans cette salle parce que nous avons osé enlever 600 000 francs au Fonds chômage, somme qui n'était en effet pas nécessaire au vu des projets qui étaient présentés puisque, je vous le rappelle, il y avait plusieurs millions de francs au bilan pour ce poste. Eh bien, comme par hasard, pour 2017, hop!, tour de passe-passe, le Fonds chômage n'est plus pourvu. La ligne est mise à zéro... Ou à un franc parce qu'il faut s'en rappeler... Alors on utilise ce qu'il y a pour cette ligne, à savoir 4 millions et quelques, et on lui enlève 3,6 millions de francs. Autrement, cette charge se monterait à 3 ou 4 millions et on serait en déficit.

C'est un peu un tour de passe-passe... Cette année, pour 2017, ça va peut-être faire l'affaire. Pour 2018, en revanche, il faudra redoter cette ligne si on veut continuer l'action du Fonds chômage. C'est vrai qu'on va passer au modèle comptable harmonisé MCH2; on ne peut plus thésauriser des fonds dans le cadre des comptes. Mais la réalité est là, l'équilibre est extrêmement précaire. Et on voit aussi un autre chiffre qui avait été contesté au budget l'an dernier, je veux parler des postes vacants. Vous nous aviez dit que c'était absolument impossible de diminuer cette ligne. Le montant voté l'an passé été repris cette année par

le Conseil administratif. Nous avons diminué la ligne de 2 millions de francs. Tiens, ça correspond peut-être à l'excédent de recettes...

Il y a selon moi beaucoup d'artifices dans la construction de ce budget, ce qui laisse à penser que ce ne sera pas si simple que ça! Dans le même temps, même si la RIE III n'est pas pour demain – presque pour demain – on nous dit, j'ai bien lu la *Tribune de Genève*, j'ai la coupure qui traîne par là, qu'il faudra quand même que la majorité municipale accepte des déficits lorsqu'elle sera en vigueur. Non! (*Rires.*) Je ne suis pas d'accord avec cette vision des choses! C'est un peu trop facile! Pour notre part, et en tout cas moi, je me souviens que je vous demande depuis 2011 de faire des économies, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs.

Vous savez, c'est comme les grands bateaux transatlantiques, quand on veut éviter un iceberg, il vaut mieux s'y prendre à l'avance... C'est ce que nous vous avons demandé. Mais vous ne nous écoutez pas! Vous continuez bille en tête – on y va, on dépense – parce que jusqu'à présent vous avez sauvé votre peau, dans le sens où les comptes ont joué à chaque fois. Non! En principe, faire de la politique, c'est avoir une vision d'avenir pour atteindre justement un objectif.

Alors on voudrait cet avenir heureux... On voudrait que l'économie se développe, on voudrait pouvoir distribuer encore plus. Malheureusement, pour l'instant, on n'est pas dans ce *trend*, on en a déjà des signes avant-coureurs. On parlait déjà à l'époque de certaines réformes fiscales, lorsque les députés voulaient supprimer la taxe professionnelle. C'était 120 millions de francs en moins. Il y avait aussi la taxation sur le lieu de domicile. Certaines choses se sont heureusement éclaircies aujourd'hui sur ce terrain-là.

Il reste la RIE III, et on ne va pas y échapper, n'est-ce pas... Alors je crois que, si on s'y prend à l'avance, en infléchissant le budget, le paquebot peut passer à côté de l'iceberg! Mais là, non, on continue dans la même direction! Même si un léger effort a été fait en 2017, il n'y a quasiment pas de progression du budget. Ce n'est pas suffisant! On vous demande de tourner la barre du bateau depuis 2011, vous ne l'avez pas fait. Il arrivera un moment où il y aura fatalement une grosse baisse des recettes à cause de la RIE III. On va nous dire qu'on ne peut rien supprimer, ni aucune subvention ni aucune prestation. Je peux le comprendre, on n'en a pas envie non plus, c'est ce qu'on vous dit depuis 2011 mais vous ne nous écoutez pas. On se retrouve dans la situation où il faudra faire comme le Canton, qu'on accepte de faire des déficits. Eh bien, non! Je pense qu'on pourrait l'éviter. On aurait pu l'éviter.

Vous ne nous avez pas écoutés, c'est dommage, c'est ce qui est désolant. Oui, il y a eu quelques discussions cet été entre le département des finances et du logement et l'ensemble des partis. Elles n'ont abouti à rien, mais enfin, bon, on s'est parlé... C'est déjà un progrès par rapport à l'an dernier, c'est vrai. On peut hisser le drapeau, c'est magnifique, on s'est parlé.

Ce que nous avons proposé était bien modeste. Nous vous avons demandé de gratter un peu ici, de regarder par rapport aux comptes, car certaines lignes sont toujours surévaluées dans le budget. Doit-on vraiment pour toutes choses mandater des prestataires externes, les fameux postes 318 pour lesquels on dépense beaucoup d'argent, surtout chez M. Pagani mais pas seulement? Je ne vous pointe pas du doigt, Monsieur le magistrat, c'est une réalité. Nous vous avons demandé de voir si on ne pouvait pas freiner un peu ces dépenses-là. Non! Tout est rejeté, rien n'est examiné, et on se retrouve avec ce budget.

Alors nous allons l'examiner en commission. Nous verrons ce qu'on peut en faire pour essayer de l'améliorer. L'objectif n'est pas d'enlever des prestations; l'objectif est bel et bien de commencer enfin à tourner la barre du bateau pour éviter l'iceberg. Autrement, la Ville de Genève coulera au bout d'un moment, ou on devra être en déficit.

Evidemment ça vous arrange par rapport à la dette... Vous partez toujours d'ailleurs depuis 2007. Moi, je vous le dis aussi, c'est depuis 2011. Il y a effectivement eu toute une série d'exercices excédentaires qui ont largement permis d'autofinancer les investissements. N'empêche que, si la dette était nulle en 2011, 2012, ensuite ça remonte. Elle se montait en 2007 à 1,8 milliard de francs; elle est descendue à 1,4 milliard. Depuis, elle est remontée à 1,6 milliard! (*Remarque.*) Six... Ce sont vos chiffres, Madame la conseillère administrative. (*Remarque de Mme Salerno.*) Ecoutez, je crois que je sais encore lire... Ce sont en tout cas les prévisions pour 2017. En tout cas c'est remonté en sept ans de 200 millions de francs. Si on continue comme ça, la dette sera de nouveau à son niveau de 2007. Ce n'est pas l'objectif! L'objectif n'est pas de supprimer des prestations, c'est d'essayer à l'avenir de piloter le bateau et de savoir tenir la barre quand il le faut.

Or, vous ne nous écoutez pas, c'est désolant! Je crois que c'est ce qui pose problème dans ce budget. Quand ça vous arrange, vous reprenez nos chiffres. Cela vous permet de dire que vous êtes formidables car le projet de budget est équilibré, avec 2,5 millions de francs d'excédent de revenus. Il y a le Fonds chômage, j'en ai parlé, les 2 millions supplémentaires sur le gel des postes vacants le temps que ceux-ci soient remplacés – j'en passe et des meilleurs –, la ristourne aux frontaliers, dont je dis depuis deux ans déjà qu'elle va diminuer, ce à quoi on me rétorque: «Mais non, ce n'est pas possible, c'est faux, vous dites des bêtises, Monsieur Sormani.» Eh bien, comme par hasard cette année, l'Etat vous a fourni des chiffres qui montrent que ce montant baisse, et vous l'avez baissé au budget, puisque vous n'allez évidemment pas le dépenser. Alors OK, c'est une dépense obligatoire. Cela étant, à partir du moment où la masse salariale baisse, même s'il y a plus de frontaliers, la ristourne baisse aussi.

Je crois donc que, quand ça vous arrange, vous prenez nos chiffres mais que, quand ça ne vous arrange pas, vous dites que nous disons des bêtises. (*Remarque*

de M<sup>me</sup> Salerno.) Oui, je l'ai dit, je terminerai là-dessus... Il y a eu un léger progrès parce que nous nous sommes parlé. Je crois cependant qu'il faut faire plus que de se parler. Il faut comprendre qu'il faut aller de l'avant. Le Conseil d'Etat a présenté son budget hier. Je crois d'ailleurs, ô miracle, qu'il a compris quelque chose par rapport à l'échec de l'an dernier. Il a compris qu'il devait trouver un équilibre entre la catastrophe de l'an dernier, qui a abouti au fait de ne pas avoir de budget, et cette année. Ce n'est pas le budget le plus emballant, mais il ne va déplaire à personne d'une certaine façon.

Eh bien, il manque encore un petit bout pour qu'on en arrive là, Madame Salerno. Je vous invite à y réfléchir, d'autant qu'il y aura certainement des propositions de modifications lorsque les nouvelles prévisions fiscales du Canton sortiront, lorsque vous viendrez avec le projet de budget amendé fin octobre, début novembre avec des propositions de modifications. Certaines choses vont très certainement augmenter, notamment les fameux postes de M. Kanaan au Carré-Vert. Ils devront être intégrés dans le budget 2017, puisqu'ils sont à l'ordre du jour de cette séance. Il s'agit évidemment de trois postes et donc de 350 000 francs supplémentaires. Et ainsi de suite... Il y a des choses en plus. J'espère cependant qu'il y aura des choses en moins qui permettront de piloter cette Ville de Genève et d'éviter l'écueil de l'iceberg, je vous en remercie. J'ai dit.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Chers collègues, notre groupe de l'Union démocratique du centre s'est déclaré d'accord d'entrer en matière sur ce projet de budget 2017. Il conclut, comme notre collègue Sormanni, que ce projet de budget doit être renvoyé à la commission des finances, que ce dernier préside avec beaucoup de distinction et de compétence, ainsi que dans les commissions spécialisées.

Mon propos ne sera pas très long, puisque les membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sont invités demain, à partir de 17 h 40, selon les plans prévus par le Service du Conseil municipal, à entendre M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder sur ce projet de budget. On ne va donc pas commencer à tout sortir.

J'ai cependant pris note avec beaucoup d'intérêt des doléances du Parti démocrate-chrétien. Jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas chargé d'écrire ce projet de budget de A à Z... J'ai également pris note des réserves de M. Sormanni et de son groupe, le Mouvement citoyens genevois, que nous faisons partiellement nôtres.

J'aimerais tout de même féliciter M<sup>me</sup> Salerno pour la parfaite maîtrise qu'elle a de ce dossier. J'ai admiré, Madame, votre litanie, le souci de précision, le fait de ne rien oublier au passage. En cette période troublée sur le plan

mondial, même dans notre pays – partout rien ne va, nous assistons quotidiennement à la radio, dans les journaux, à la télévision à la misère du monde qui se déroule devant nous –, cette nouvelle d'un budget équilibré de la Ville de Genève a quelque chose de rassurant. Moi, cela me fait plaisir. (*Rires et applaudissements.*)

Nous savons depuis le 31 août que la Ville de Genève ne court pas à la catastrophe... Il y a de quoi se réjouir! Mais c'est merveilleux! D'autant qu'on a appris il y a quarante-huit heures que ce n'était pas du tout la même musique du côté de l'Etat, où on s'achemine, d'après les plans de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, vers un déficit de l'ordre de 77 millions de francs.

Nous sommes naturellement prudents à l'Union démocratique du centre; nous examinerons ce projet de budget avec beaucoup d'attention. Mais enfin, dans l'immédiat, ça nous fait plaisir, ça nous enchante d'avoir de bonnes nouvelles de votre part, Madame la conseillère administrative, même si l'euphorie sera peut-être purement passagère. Merci au Conseil administratif en tant que tel d'avoir pris la peine de nous présenter quelque chose qui nous fait plaisir. Ne boudons pas notre plaisir, même si demain nous dirons que nous nous sommes peut-être un peu fait avoir...

Mais c'est de la musique d'avenir. Je crois, chers collègues, qu'il nous appartient maintenant de jouer. J'ai été frappé, en ma qualité de président de la commission des finances, de voir avec quelle acuité, avec quel esprit critique, avec quel souci du détail et de ne rien oublier les membres de cette commission ont travaillé. Je tiens à les en féliciter, à les en remercier. Je trouve qu'à l'égard des téléspectateurs qui nous font l'amitié de nous regarder c'est une garantie remarquable que nous mettons à leur disposition. Alors essayons de travailler ensemble du mieux que nous pouvons, le Conseil administratif d'un côté, le Conseil municipal de l'autre. Je suis persuadé qu'il en ressortira nécessairement quelque chose de positif pour notre communauté.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche juge que cette proposition de budget est satisfaisante en général. Certains de nos desiderata de longue date ont été exaucés cette année. On a tenu compte de nos demandes, notamment le fait de renforcer la solidarité internationale. On atteint 0,68%. Bien sûr, la moitié de la somme supplémentaire pour ce poste est affectée aux actions menées à Genève. Je pense que c'est un biais qui a été employé pour atteindre ce taux. C'est cependant quelque chose dont nous pourrions nous accommoder.

Il y a effectivement l'accueil des migrants. Nous sommes conscients qu'il faut les accueillir dans de bonnes conditions, offrir des infrastructures, des services. Nous sommes globalement satisfaits. Il y a aussi notre demande de régulariser les

EdS. C'est quelque chose qui nous tient absolument à cœur depuis plus de deux ans. Nous demandons que les derniers EdS du Musée d'art et d'histoire soient transformés en emplois fixes dans la fonction publique municipale. J'attends ce soir du Conseil administratif qu'il prenne l'engagement d'engager ces personnes. Nous serons alors absolument satisfaits. Il y a également le maintien des mécanismes salariaux dans lequel s'engage la Ville de Genève en tant qu'employeur responsable. Cela accompagne un renforcement du service public, ce qui est très important pour notre groupe. Il y a encore bien sûr l'extension du SIS. Nous étions favorables à Ensemble à gauche à l'engagement de 25 pompiers et à l'ouverture d'une deuxième caserne; nous avons œuvré dans ce sens.

Maintenant, il y a toujours des bémols. L'internalisation du nettoyage devient un vieux serpent de mer, nous vous proposerons un texte à ce sujet. C'est une demande que nous réitérons à chaque budget. Nous vous avons demandé cette année que l'on fasse un projet pilote, que l'on choisisse en ville de Genève un bâtiment emblématique, une institution où on pourrait faire une expérience et en tirer un bilan sur l'efficacité ainsi qu'un bilan financier. Cela n'a pas été fait. A l'examen du budget, la palme revient... Enfin il y a tout du moins une mention spéciale pour M. Barazzone qui, figurez-vous, a internalisé la collaboratrice en charge des écopoints parce que cela revenait moins cher. Je le salue ce soir. Il est absent, mais je pense que ce budget devrait le satisfaire aussi.

On serait presque tentés de féliciter également la magistrate... Presque, si elle ne s'était pas manifestée dans la presse pour se rallier à la RIE III, qui brade les intérêts de la commune et qui brade les intérêts des contribuables genevois, puisque cette réforme attaque directement – et vous le savez, Madame la magistrate – toutes les prestations à la population. Nous le voyons ce soir, je vous ai entendue, j'ai entendu les conseillers municipaux des bancs d'en face – vous transmettez, Monsieur le président. Autant qu'on puisse en juger, nous allons de nouveau au-devant d'une situation de blocage, quand bien même – enfin, je l'imagine – le budget sera renvoyé dans les commissions spécialisées.

Nous avons en effet d'un côté M. Pagan, de l'Union démocratique du centre, qui dit que le budget sera renvoyé – il est satisfait –, de l'autre, le Parti libéral-radical, qui ne veut pas entrer en matière. Et nous avons un Parti démocrate-chrétien qui, dans une très grande hypocrisie alors qu'il dit vouloir promouvoir l'aide aux familles...

**Le président.** Mesurez vos propos, Madame Pérez... (*Brouhaha.*)

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Je n'ai visé personne, Monsieur le président, je pense qu'ils s'en remettront...

**Le président.** Ça paraissait tout à fait serein jusque-là...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Je mesure mes propos. J'estime cependant que, quand on présente notamment des motions pour renforcer les prestations, par exemple pour ouvrir les bibliothèques le dimanche ou pour faire baisser le prix des cuisines scolaires, ou on se donne les moyens de sa politique et on vote les crédits en conséquence ou on ne tient pas des discours démagogiques qui font croire à la population qu'on a envie de l'aider! (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Madame Pérez...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Or, tout ce que dit la droite ce soir – le Parti libéral-radical prendra peut-être position dans ce sens – est en gros qu'il faut couper. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les membres de la droite: ils ont coupé. Et que s'est-il produit? Eh bien, il y a eu des référendums.

Ce que doit entendre la population ce soir, car ce budget est clairement en faveur du service public et des prestations à l'ensemble de la population, c'est qu'une partie de ce Conseil municipal est totalement irresponsable, totalement démagogique. Elle fait croire qu'elle s'intéresse à la majorité de la population de la ville de Genève, alors que ce qu'elle veut faire en fin de compte est de couper dans les prestations. Elle est en train de brader les intérêts de la Ville de Genève...

**Le président.** S'il vous plaît...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* ... puisque la RIE III fera perdre à la Ville de Genève peut-être un peu plus de 70 millions de francs. Ils sont en train de dire ce soir: «Nous sommes en faveur des familles mais nous voulons couper, couper, couper.» C'est ce qu'une partie de cette enceinte est en train de dire ce soir.

Nous allons entrer en matière. Nous avons gagné les référendums l'année dernière parce que la population de la ville de Genève veut des prestations. Elle veut avoir accès à un service public de qualité, à des crèches. Cela veut dire qu'il faut payer le personnel. Si on veut de la culture de qualité, si on veut une culture diversifiée, cela coûte, Messieurs-dames! Les gens ne travaillent pas gratuitement, les infrastructures ne se financent pas toutes seules... On a vu ce que ça peut donner quand on va chercher des partenariats public-privé. En général, c'est au détriment des contribuables et de la collectivité. Arrêtons donc maintenant les discours bateau. Allons en commission. S'il le faut, si vous procédez à

des coupes, nous retournons dans la rue et nous gagnerons encore une fois. Alors essayons d'être constructifs.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Effectivement, essayons d'être constructifs. Je salue d'ailleurs un changement d'attitude consistant à dire qu'on va discuter enfin sérieusement et prendre le temps d'analyser ce *projet* de budget 2017. C'est bien un projet de budget que le Conseil administratif présente au Conseil municipal. Il revient à ce dernier d'en discuter. C'est comme ça que fonctionne la démocratie. Je suis heureux que la majorité de ce plénum, contrairement à ce qui s'est passé d'autres années, reprenne le cours normal du jeu démocratique.

Nous sommes relativement satisfaits de ce projet de budget 2017. L'ensemble des groupes en est relativement satisfait quand même. On parle d'un budget de plus de 1 milliard de francs. Alors il peut y avoir ici ou là quelques améliorations, quelques discussions, et nous les aurons.

Cela étant, c'est un projet de budget équilibré. On nous dit que ce sont des artifices. Regardons vraiment les comptes! Lorsqu'on regarde les comptes des dernières années – cela a été dit par la magistrate –, l'autofinancement des investissements est bien au-delà de ce que le Parti démocrate-chrétien appelle de ses vœux! Le Parti démocrate-chrétien ou d'autres voulaient avoir 75%; en réalité, on est bien au-delà. Je vous recommande d'aller consulter les statistiques de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et de regarder les taux d'autofinancement des grandes villes de Suisse. Je les ai là, ils sont à votre disposition. Vous verrez que la Ville de Genève se situe en haut du tableau, à la cinquième ou sixième place, malgré le fait qu'elle soit une ville-centre.

Quant à la dette par habitant, qui vient d'être comparée à celle de la commune d'Avusy. Très bien! Regardez les statistiques de l'IDHEAP – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Ricou – et vous verrez que la dette par habitant de la Ville de Genève est bien inférieure à celle d'autres villes. On nous argumentera bien sûr que ces autres villes ont des responsabilités plus grandes, comme Zurich. Mais la Ville de Genève a aussi des responsabilités plus grandes que d'autres villes du canton comme Avusy, Monsieur Ricou... Donc, lorsqu'on procède à une comparaison, il faut toujours savoir garder raison.

C'est un bon projet de budget parce qu'on est près d'atteindre 0,7% sur la ligne «aide internationale», mais aussi sur l'inclusion des EdS, sur les places de crèche, malgré tout, sur la politique sociale. Alors il faut faire plus pour les places de crèche... L'idéal est d'avoir une place de crèche par enfant, puisque, si on devait avoir deux places de crèche par enfant, ça ne servirait pas à grand-chose. On est quasiment à bout touchant. Les efforts du Conseil administratif dans ce projet de budget 2017 sont donc à saluer, notamment pour l'extension du nombre de

pompiers... Je tiens d'ailleurs à souligner que les augmentations de charges, de budgets et de dépenses de la Ville de Genève ces dernières années concernent, pour les trois quarts, le département de M. Barazzone. C'est un bon projet de budget. On poursuit la régularisation des EdS et on maintient les mécanismes salariaux.

L'intervenant suivant développera certainement son argumentation sur la dette... On nous fait toute une histoire sur la dette. Eh bien, nous allons en discuter en commission des finances. Je me réjouis de discuter de ça, car il ne s'agit pas d'une dette de fonctionnement. C'est une dette d'investissement. Et cette dette est une réalité depuis plusieurs années. Elle a augmenté, elle est descendue; on ne va pas se bagarrer sur les chiffres... Si on prend 2007, elle a diminué; si on prend 2012, elle a légèrement augmenté. Grosso modo toutefois, on est sur les mêmes limites. Depuis lors, 2007 ou 2011, les comptes de fonctionnement sont excédentaires et l'autofinancement dont a parlé la magistrate tout à l'heure le prouve. C'est donc une dette d'investissement.

Alors on pourrait se dire qu'on est en train de jeter la vaisselle par la fenêtre. Oui, sauf que, en ce moment – et tous les économistes le disent –, les taux d'intérêt sont bas. Ils sont terriblement bas. A la limite, on devrait s'endetter encore plus parce que plus jamais ils ne seront à ces taux-là! Enfin, j'imagine... Je n'ai pas de boule de cristal, sinon je serais peut-être aux Bahamas... Quoi qu'il en soit, les taux d'intérêt sont terriblement bas. En plus, la fortune de la Ville est considérable au niveau des actifs, ce qui explique également que ces taux soient bas. Nous sommes donc dans une situation qui est saine.

Mais revenons juste sur les chiffres... La dette se monte grosso modo à 1,5 milliard de francs. Les emprunts de la Ville de Genève sur la dette s'étalent sur quinze ans. On nous compare souvent la politique publique avec la politique des ménages, alors aventurons-nous avant tout sur cet aspect... Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, si nous étions en difficulté, nous devrions commencer à rembourser la dette de la Ville de Genève. Sur quinze ans, c'est 100 millions de francs par année, d'accord? C'est moins de 10% du budget de fonctionnement.

Lorsque vous achetez un appartement, ou une voiture – à tort, n'est-ce pas, mais disons que vous achetiez une voiture... (*Rires.*) Imaginez que le vendeur vous demande de la rembourser le lendemain. Vous vous diriez que c'est complètement fou! On ne va jamais faire une chose pareille! Alors, pourquoi compare-t-on toujours la dette au budget de fonctionnement? Il faut plutôt la comparer au taux des emprunts et à leur durée! Or, en relation avec la durée de ces emprunts, notre dette est ridicule.

En plus, dernière petite anecdote un peu pour le sourire, si on n'emprunte pas, si personne ne se met à emprunter, demain les banques pourraient fermer, et je me demande ce que feraient pour vivre toutes les personnes qui y travaillent,

puisqu'au-delà de la plaisanterie, le tissu économique vit aussi des investissements, de la circulation de l'argent. On dit notre époque «en récession»... Je ne crois pas que nous soyons tellement en récession. C'est manifeste si l'on en croit l'augmentation du PIB de ces dernières années et les prévisions pour les années à venir. 1,4%, pour un pays comme le nôtre, ce n'est quand même pas rien... On est cependant sur un ralentissement indéniable. Eh bien, quand l'activité économique présente un ralentissement, ce n'est pas le moment que les pouvoirs publics devraient utiliser pour désinvestir et pour ne pas relancer l'économie.

Conclusion, le groupe des Verts est évidemment disposé à renvoyer ce projet de budget 2017 à la commission des finances et dans les commissions spécialisées. Cela étant, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il faudrait peut-être faciliter le travail de ces dernières, en tenant compte un peu plus des résolutions qui y seront prises et en leur mettant à disposition l'ensemble des documents financiers. Je parle en termes techniques, je fais référence aux comptes à six positions, car il est parfois un peu difficile pour les membres de ces commissions spécialisées de voir réellement à quoi correspondent certains projets de dépenses.

Nous les Verts serons en tout cas assez attentifs en ce qui concerne le soutien aux incubateurs, aux entreprises et à l'économie, à l'économie verte bien sûr mais aussi aux petites et très petites entreprises de notre canton. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts votera le renvoi de ce projet de budget en commission des finances et dans les commissions spécialisées.

**M. Adrien Genecand (LR).** Mesdames et Messieurs, pour le groupe libéral-radical, il est important de revenir sur plusieurs des choses qui ont été dites ce soir. Pour commencer, Madame Salerno, sur la forme et la question de la discussion, il se trouve que la majorité a quand même changé. C'est d'ailleurs curieux, alors que ce budget a l'air d'être si fantastique et cette Ville si bien gérée, que la majorité, malheureusement, ait changé...

Quoi qu'il en soit, la majorité a changé, et vous dites que vous aimeriez discuter avec nous. Or, quand je regarde le budget qui nous a été envoyé, je ne retrouve pas les quelques propositions que nous avons transmises et les quelques envies que nous avons émises dans cette salle sur les bancs de droite. Il ne faut donc pas dire que vous discutez avec nous. Vous avez fait un budget de gauche, je n'ai pas de problème avec ça, mais il ne faut pas avoir le culot de dire que vous avez discuté avec nous.

Discuter avec nous, trouver le consensus aurait par exemple consisté à nous dire, s'agissant de notre souhait d'avoir un autofinancement important des investissements ou en tout cas 15 millions de francs d'excédent: «Ah, Monsieur Genecand, avec vos amis, vous êtes très sympathiques, mais 15 millions, c'est

beaucoup trop, c'est 1% de mon budget, je ne peux pas les trouver; j'aurais pu trouver 7,5 millions.» Ça, c'est le consensus, ça c'est la discussion.

Vous auriez pu dire en revanche: «J'ai discuté avec vous, vous m'avez demandé 15, j'ai fait zéro; j'ai discuté avec vous, vous m'avez demandé toute une série de choses, je n'ai rien fait», plutôt que: «Vous ne comprenez rien au consensus!» Il faut assumer le fait que vous ne nous écoutez pas et que vous ne voulez pas faire ce qu'on vous propose de faire. Que vous ne vouliez pas faire complètement ce qu'on vous propose de faire, de nouveau, je comprends assez bien. Cela étant, vous pourriez dire que vous faites quand même un pas dans notre direction, puisqu'il se trouve que la majorité a changé.

S'agissant des quelques éléments que nous avons demandés et qui ont été repris, je dirais: «Encore heureux!», car ce sont des éléments que nous avons dû voter hors budget l'année passée, en forçant la main au Conseil administratif. Et M<sup>me</sup> Alder a encore réussi la prouesse de faire n'importe quoi avec ce que nous avons voté, notamment sur la question de la baisse des frais de garde, puisque vous avez accentué les effets de seuil en matière fiscale, Madame. Vous avez été capable de décourager ceux qui, fiscalement, sont déjà les plus imposés lorsqu'ils veulent peut-être profiter de mettre leurs enfants en crèche dans le public plutôt que de trouver des solutions de garde privée. On continue donc d'accentuer tout ce qui empêche d'améliorer la mixité.

La mixité, en effet, ne va pas que dans un sens, en mettant tous les bénéficiaires de la politique sociale ensemble; c'est aussi, en Ville de Genève, comprendre qu'il est bien que les enfants de ceux qui produisent soient à la crèche avec les autres. C'est bien d'avoir tout le monde ensemble parce que c'est ainsi que l'ascenseur social va fonctionner – je vous renvoie juste à l'exemple de la France et de ses ghettos... En Ville de Genève il serait peut-être temps de réfléchir à la mixité – c'est l'enjeu – non pas en faisant uniquement des logements d'utilité publique (LUP) les uns sur les autres, où tout le monde se retrouve ensemble dans des blocs mais en intégrant un peu la mixité dont je viens de parler. Or, lorsqu'on vous demande de baisser les tarifs de garde de 20%, vous êtes encore capable, Madame la magistrate, de le faire à votre sauce et d'accentuer les effets de seuils fiscaux. C'est pathétique. Mais il s'agissait là simplement de revenir sur ce que vous avez fait et sur ce que nous avons déjà voté. Vous avez respecté un vote de ce Conseil municipal, encore heureux...

Allons maintenant sur la situation économique, et je suis obligé de revenir sur les propos de M. Gomez, qui sont tout simplement ahurissants, à plein d'égards. On va commencer par quelque chose d'assez simple. Je remercie M<sup>me</sup> Salerno d'avoir pris le PIB comme mesure de comparaison. C'est très intéressant. Du coup, je suis allé voir le PIB du Canton depuis 2007, puisqu'on a la possibilité de comparer sur dix ans maintenant.

Il se trouve que, depuis 2007, le PIB de notre Canton a diminué de 100 millions de francs. On est passé de près de 11,7 milliards à 11,6 milliards au premier trimestre 2016; la richesse que l'on produit dans ce Canton a donc légèrement diminué. Regardons ce qui s'est passé en parallèle dans les comptes de la Ville de Genève. Que ce soient les comptes ou le budget, ça n'a aucune importance; sur la même période, les charges de fonctionnement de cette collectivité ont augmenté de 15%, c'est-à-dire à peu près de 1,5% par année. Alors je veux bien qu'on commence à faire des comparaisons avec le PIB. On peut d'ailleurs les faire avec presque tous les indicateurs économiques. Il se trouve que les charges ont augmenté plus vite que la croissance économique.

Quant aux excédents qu'on aurait dû avoir – vous en parliez, Monsieur Gomez, vous disiez qu'on a toujours fait des excédents, que c'est fantastique –, eh bien, ils auraient dû naturellement servir à réduire la dette. Vous parliez des ménages, vous disiez qu'un ménage n'amortit jamais 10% de sa dette. Vous avez parfaitement raison, il n'amortit que 1 à 2% par année. Eh bien, c'est exactement ce qu'on aurait fait. Si on n'avait pas augmenté nos charges de 1,5% chaque année, on aurait naturellement fait diminuer notre dette d'une quinzaine de pourcent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, puisque la dette est légèrement plus élevée qu'il y a dix ans.

Je vous rappelle quand même, si on veut aller jusqu'au bout de la réflexion sur la dette et sur nos actifs qui sont si fantastiques, qu'il faut tenir compte, d'une part, des crédits que nous avons tous déjà votés. Nous avons voté pour un milliard de francs de propositions du Conseil administratif, que nous allons devoir financer.

D'autre part, lorsqu'on dit qu'on peut financer ce milliard sur le même principe, c'est-à-dire avec un autofinancement grosso modo de 50 à 70% – admettons qu'on soit à 70% –, cela veut dire qu'il y a potentiellement 300 millions de francs de projets non financés. Il ne s'agit pas encore de dette matérialisée, puisqu'on n'a pas payé, mais c'est de la dette quand même, de la dette cachée.

On peut volontiers se gargariser de son patrimoine financier, mais à ce moment-là il faut regarder son état de vétusté, l'état de délabrement de certaines choses puis mettre en parallèle, comme n'importe quel particulier, sa dette avec ce qu'on met normalement de côté pour les réparations. Il se trouve qu'on ne peut pas le faire dans le secteur public; la Ville de Genève ne le fait pas, elle paie en direct, à partir de son budget de fonctionnement. Et c'est parce que la Ville de Genève n'économise pas année après année en mettant de côté que la logique voudrait que les investissements soient financés à 100% et non pas à 50% ou à 70%. Justement, étant donné qu'on ne fait pas de réserve et qu'on paie en direct, on devrait payer rubis sur l'ongle; on devrait financer les projets de notre poche, un franc pour un franc.

Concernant les indicateurs économiques et les banques, Monsieur Gomez, j'aimerais d'ailleurs vous rappeler que ce ne sont pas les banques qui détiennent la dette. Les banques vendent la dette. Il se trouve que les plus grands détenteurs d'obligations sont les caisses de pension. Ce sont les retraités. Ce sont largement, par exemple, les retraités des caisses de pension, ceux-là mêmes que vous défendez quand vous estimez qu'il ne faut pas baisser leurs retraites. Vous ne pouvez donc pas vous dire, d'un côté, que c'est génial, qu'on ne va pas payer beaucoup d'intérêts, de l'autre, nous expliquer que c'est génial parce que les caisses de pension publiques n'encaissent plus rien sur l'obligataire...

Mais cela nécessiterait quelques heures d'explications économiques un peu plus larges, puisque, contrairement à ce que manifestement vous pensez, il n'y a jamais de situations *win-win* en économie. Cela n'existe que dans le monde dans lequel on distribue avec un gros arrosoir, où on promet aux gens que tout va bien se passer. Ça s'est rarement bien passé dans les siècles passés dans les pays socialistes, disons d'obédience socialiste qui ont promis la distribution et que tout irait bien le lendemain, indépendamment de tout le reste. C'est aussi simple que ça; c'est l'histoire économique.

Prenez à peu près n'importe quel pays – je ne vais pas vous refaire le panégyrique des réussites socialistes sur le reste de la terre –, ça ne fonctionne jamais. On peut quand même continuer à le faire si vous voulez... Mais ne nous faites pas le reproche de ne pas le comprendre, car vous en êtes encore manifestement à penser que c'est génial de ne pas payer d'intérêt public au niveau des caisses de pension, celles-là mêmes qu'on a dû renflouer à raison de plus de 100 millions de francs, comme celle de la Ville de Genève, et qui maintenant, lorsqu'elles font de l'obligataire, notamment d'Etat parce qu'elles y sont obligées, n'encaissent plus rien et perdent de l'argent.

Il n'y a donc jamais de situation *win-win* en économie. Il y a toujours un gagnant et il y a toujours un perdant. C'est comme ça que ça se passe. On peut aimer ou ne pas aimer, mais il ne faut pas promettre monts et merveilles, car ce n'est pas possible en matière économique.

J'en reviens à la question des intérêts. Il se trouve qu'on est dans une situation de taux d'intérêt négatif en Suisse. De nouveau, cela n'a rien à voir avec les décisions de la Ville de Genève. On peut remercier la Banque nationale suisse. Je pense que la seule chose qu'on devrait faire est d'essayer de largement en profiter. Par exemple, étant donné que les intérêts que nous avons payés sont passés de 60 millions de francs à un peu plus de 20 millions en dix ans, la logique rationnelle voudrait que les 40 millions que nous économisons chaque année sur l'intérêt que nous payons à nos créanciers soient attribués au remboursement de la dette. Le fait d'avoir des taux d'intérêt plus bas sert à cela; normalement, on rembourse plus.

Or, qu'est-ce qu'on a fait avec ces 40 millions de francs, Monsieur Gomez? On les a mis dans le budget de fonctionnement, on les a mis dans les charges. C'est n'importe quoi! Economiquement, ce qu'on a fait est irrationnel. Mais voilà, il se trouve que c'est sympathique, car ça permet de distribuer beaucoup à beaucoup de gens, en tout cas de promettre beaucoup de choses. Je ne suis pas sûr que ce soit très sain à long terme.

Et puis, je pense qu'on aura l'occasion d'en discuter très longuement en commission des finances – et je terminerai là-dessus – car cela me fait quand même un tout petit peu souci pour l'avenir. Effectivement, on n'a pas été capables depuis trois ans de faire des excédents autrement qu'avec des revenus extraordinaires. Il y a eu le contribuable exceptionnel, il y a eu le prélèvement, grâce à l'Etat malheureusement, d'un dividende extraordinaire aux SIG, qui nous appartiennent. On est donc allé taper dans la poche de quelque chose qui nous appartient. Ce n'est pas qu'on va mieux financièrement, c'est juste qu'on est allé piquer des sous à quelqu'un d'autre qui fera moins d'investissements... (*Brouhaha.*)

Et puis, comble du luxe, la seule chose qu'on ait faite cette année pour équilibrer le budget a été d'enlever une ligne de dépense, celle du Fonds chômage, en se disant qu'on ne le ferait pas cette année... L'année prochaine nous vous proposerons à nouveau cette ligne, ne vous inquiétez pas, mais cela nous permet de dire qu'il y a un excédent cette année...

Franchement, quand on est obligé depuis trois ans d'aller équilibrer les budgets sur quelques millions – rien, n'est-ce pas... 1 ou 2 millions sur quelques dizaines de milliers de francs – grâce à des revenus extraordinaires, je suis un peu pessimiste.

Mais c'est comme tout, il y a ceux qui auront promis monts et merveilles et il y a ceux qui auront été peut-être un peu alarmistes à tort. Moi je préfère être alarmiste à tort et me tromper que d'avoir été de ceux qui promettent à leurs électeurs des choses impossibles et à qui il faudra expliquer, quand on est un peu responsable, qu'on ne peut malheureusement pas tenir ces promesses, que c'était irréalisable.

Le groupe libéral-radical a refusé l'entrée en matière. De toute façon, vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, il n'est plus question de ça. Il est question de savoir quelle sera notre position. Je pense que nous aurons à cœur de trouver quelques choix d'arbitrage – c'est là mon dernier point.

Nous avons bien compris que les coupes linéaires ont été combattues, mais ce n'est pas une grande victoire, puisque, avec un front si large – de l'Orchestre de la Suisse romande au Théâtre du Galpon –, il n'y avait pas grand monde entre les deux, à gauche, à droite, aux extrêmes qui était d'accord.

C'est assez simple finalement. Nous ferons des choix, puisque c'est ce que vous voulez. Nous ferons, nous, les choix. La seule chose que nous regrettons,

c'est que le Conseil administratif ne les fait pas alors qu'il est normalement payé un quart de million de francs par année pour faire ces choix et qu'il nous laisse à nous la responsabilité de le faire. Alors nous allons le faire. C'est un peu dommage, car je pense que ça fait partie du job de l'exécutif de faire ces arbitrages-là. Si c'est au Conseil municipal de le faire, nous le ferons, mais nous ne sommes pas payés pour ça, et c'est bien dommage.

Ma foi, on va voir ce que ça donne. A nouveau, je suis assez pessimiste, puisque, si c'est déjà compliqué rien que pour trouver quelques millions de francs, ça s'annonce effectivement un peu difficile à l'avenir, si par hasard l'impôt sur les personnes physiques diminue. Je vous rappelle quand même que c'est déjà le cas – et je m'arrêterai là. Nos contribuables ont décidé de mettre ensemble leurs moyens pour faire un Etat, pour faire un Etat qui distribue de la prestation. Ces gens-là ont gagné 10% de moins, puisqu'on a reçu 10% de moins sur l'impôt des personnes physiques. Ça va donc moins bien, et on n'est pas capables, selon nous, de lire ces signaux correctement.

**Le président.** Merci. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous sommes en débat libre et que, dans le cadre du budget, il n'y a pas de limite de temps; les interventions sont cependant limitées à deux. Je passe la parole à M. Daniel Sormanni pour la deuxième fois...

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai entendu quelqu'un parler tout à l'heure de coupes de 70 millions de francs... Je crois bien que c'est M<sup>me</sup> Pérez qui parlait de ça – vous transmettez, Monsieur le président. Je ne sais pas où elle a trouvé ces chiffres. En tout cas personne ne les a prononcés ici ce soir et jamais personne n'a parlé de coupes de 70 millions. Je crois qu'à un moment donné il faut aussi qu'il y ait une vérité des chiffres.

Dans le débat de l'an dernier sur les coupes, puisqu'il y a bel et bien eu des coupes, c'est évidemment un peu facile d'avoir raconté des choses à la limite du mensonge pour convaincre la population. Cela étant, comme par hasard, on voit que le Conseil administratif fait cette année ce qu'on nous reprochait l'an dernier et que cela n'a pas de conséquences. On a argumenté devant la population que nous voulions empêcher par exemple des prestations aux chômeurs. D'ailleurs, le Fonds chômage n'est pas un fonds chômage, il faudra un jour qu'on change ce nom... C'est un fonds pour l'insertion, ce n'est pas un fonds pour les chômeurs. Les chômeurs sont indemnisés par le Secrétariat d'Etat à l'économie et non par les communes.

Toujours est-il que ce qui était impossible l'an dernier est devenu possible aujourd'hui en utilisant ce que nous avons préconisé l'an dernier. Mais bon... A un moment donné, il faut dire la vérité des choses. Il n'y a peut-être pas une crise économique mais il y a un ralentissement économique. Je rappelle aussi – et je terminerai par là – que, si les comptes ont été équilibrés ces dernières années, c'est largement dû à des reliquats d'impôts des années précédentes.

Il y a eu l'an dernier – je le dis de tête – 37 millions de francs de reliquats sur les 39 millions d'excédents des années précédentes. Pensez-vous qu'il y aura chaque année 37 millions de francs de reliquats des années précédentes? Il ne faut pas rêver! Moi j'aimerais bien, ça me satisferait! Mais il ne faut pas rêver. Je crois que le système s'affine. Le système *prenumerando* a entraîné cette situation, mais ces reliquats diminuent chaque année, et on a vu qu'il y a eu une inversion l'an dernier. Je ne sais plus si cela concerne l'impôt sur les personnes morales ou celui sur les personnes physiques. On a commencé à avoir un décompte négatif. Je ne crois donc pas que ça perdurera, surtout lorsqu'on est en période de ralentissement. A un moment donné, le revenu d'impôts que l'on reçoit est le juste revenu et il n'y a plus de reliquats, ou alors il y aura des reliquats négatifs et ça fera mal, puisque, si on regarde les comptes, sans ces reliquats il n'y a pas d'excédent ou à peine.

Je crois donc qu'il faut aussi à un moment donné arrêter de se la faire belle et de se dire finalement que tout va bien chaque année et que les comptes confortent de toute manière ce qu'on avait dit. Tant mieux si c'est le cas! Mais ce ne sera pas toujours le cas. Nous ne demandons pas de baisser les prestations, nous ne demandons pas de faire des coupes drastiques; nous demandons juste, je le redis, que l'on ralentisse la machine. Quand on commence tôt, eh bien, on peut le faire gentiment sans que cela donne lieu à une problématique de coupes de prestations. Et puis, effectivement, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, il y a une satisfaction; ce sont évidemment les postes pour la sécurité, vous en avez parlé.

Depuis combien d'années, Mesdames et Messieurs, n'y a-t-il pas eu de quelconque crédit pour la sécurité? Peut-être vingt-cinq ou trente ans. On a ramené le nombre d'agents de la police municipale à 200. Avec la délinquance qu'il y a dans la rue, c'est largement nécessaire, et probablement qu'il en faudrait même plus, tout comme remettre au goût du jour la sécurité incendie qui, depuis de très nombreuses années – même depuis l'époque qui a précédé M. André Hediger, vous voyez que ça date... –, n'avait pas bénéficié de réajustement. Un réajustement était nécessaire tout simplement parce que la population a grandi, que la ville a grandi et que certains risques se sont accrus. Eh bien, on n'a rien fait dans ces domaines pendant trente ans. Alors, évidemment, un rattrapage est nécessaire. Il était nécessaire et il a été voté et demandé sur le siège en crédits supplémentaires par les partis de la non-gauche, les partis qui ne sont pas membres de l'Alternative. C'était une nécessité, car telle est la réalité aujourd'hui. Cela est une satisfaction.

Et nous soutenons bien entendu les fonctionnaires. Nous sommes heureux de constater qu'il n'y a pas de discussion, qu'en tout cas personne n'a réclamé la suppression des annuités. Nous sommes pour, nous les avons toujours défendues et nous continuerons de le faire. Ça, ce sont les points positifs de ce document. Mais ce n'est pas suffisant pour en faire un budget que nous pourrions voter les yeux fermés. On en est loin.

**M. Lionel Ricou (DC).** Je voulais revenir sur les propos de M<sup>me</sup> Maria Pérez. Elle n'est pas là, elle ne pourra pas m'entendre, cela étant, elle a traité le Parti démocrate-chrétien d'«hypocrites» au prétexte, d'une part, que nous formulions des prétendues propositions de nouvelles prestations, de nouveaux services – elle en a d'ailleurs soutenu certaines, elle ne doit donc pas les trouver si mauvaises... –, d'autre part, étant donné que nous voulions assainir les finances publiques, que nous ne pouvions pas trouver de quoi financer ces nouvelles prestations. C'est bien le discours du conservatisme de gauche qu'incarne M<sup>me</sup> Pérez et ses collègues d'Ensemble à gauche. On a une conception en mille-feuille des prestations. On fait des couches de prestations les unes sur les autres sans s'interroger sur la pertinence des couches inférieures. Je vous cite un exemple.

A force de pression, nous avons obtenu une évaluation sur les Unités d'action communautaire (UAC). Cette prestation est en cours de réorientation. Nous nous interrogerons d'ailleurs, lors de l'audition de M<sup>me</sup> Esther Alder en commission, sur la mise en œuvre des nouvelles lignes, car nous avons entendu beaucoup de choses selon lesquelles peu de mesures auraient été mises en place. Nous nous interrogerons donc à ce sujet. Toujours est-il qu'en demandant cet audit, on peut réorienter une prestation. De la même manière, s'agissant de l'évaluation que nous demandons depuis plusieurs mois sur les fonds généraux, si nous avons obtenu cet audit, nous aurions pu discuter de sa pertinence et le cas échéant réorienter cette prestation.

Donc, Madame Pérez, il n'y a pas d'hypocrisie. Il y a d'un côté un parti soucieux du progrès, de l'adaptation, de l'autre, il y a un parti conservateur de gauche qui n'imagine pas qu'on puisse remettre en question certaines prestations.

**Le président.** Merci, Monsieur Ricou. La parole est à M. Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Avec ce petit accent qui vous caractérise si bien, Monsieur le président...

Maintien des prestations et des mécanismes salariaux; soutien aux familles à travers la poursuite de la création de places de crèche et baisse des tarifs qui bénéficiera à n'en pas douter aux classes moyennes; renforcement de la sécurité à travers la création de 11 postes supplémentaires de pompiers qui s'ajoutent aux 11 postes créés l'an dernier. Ces 22 nouveaux postes déploieront pleinement leurs effets budgétaires sur 2017. Il y a aussi le soutien à la solidarité internationale ici et ailleurs.

Ces prestations nouvelles essentielles pour la cohésion sociale, du local au global, ont été rappelées tout à l'heure. Le tout, Monsieur le président, avec une maîtrise des charges. On parle d'une croissance de 0,4%. Inutile de rappeler que le maintien des prestations et les mécanismes salariaux ont des impacts sur le budget; c'est donc autant d'économies que le Conseil administratif a dû réaliser pour boucler ce budget à l'équilibre, fidèle à sa pratique ces dernières années.

Je reviens très brièvement sur la dette. Dans un contexte où les finances publiques genevoises, au sens large, sont mises sous pression, avec des perspectives et des enjeux considérables, on ne peut pas dire n'importe quoi sur la dette de la Ville de Genève ou sur le PIB du Canton de Genève. Je ne vous lirai pas de *Mémoriaux* d'anciennes séances, je vous le promets, je vous l'ai déjà infligé par le passé: en 1980, en Ville de Genève, la dette était de 700 millions de francs pour ascender, au tournant du siècle, à près de 2 milliards. Depuis, elle n'a fait que baisser pour se stabiliser aujourd'hui, aux comptes, à 1,5 milliard. On ne peut donc pas dire tout et n'importe quoi sur la dette, surtout si on fait l'effort intellectuel de prendre du recul pour sortir du borbier dans lequel nous avons parfois tendance à nous enfoncer.

Je reprends la même date de référence, mais d'autres démontreraient exactement la même réalité, le PIB cantonal de Genève s'élevait en 1980, dans l'absolu, à 23 milliards de francs pour ascender aujourd'hui à 47 milliards. Je crois que, dans les années récentes, il n'y a qu'en 2009 où le PIB a été en léger recul. Je pense que la confusion née tout à l'heure s'explique par le fait de mélanger le PIB en valeur absolue, qui nous avait été annoncé mais avec des chiffres faux, et le PIB par habitant.

Pourquoi cet aparté sur les finances publiques? Parce qu'il est difficile depuis de nombreuses années d'essayer de faire croire que les finances publiques en Ville de Genève ne sont pas saines. Je pense que c'est un exercice auquel on peut raisonnablement renoncer. Réussir la quadrature du cercle du maintien des prestations et des mécanismes salariaux, répondre aux besoins sociaux, culturels et sportifs urgents tout en maintenant un budget à l'équilibre, en ayant stabilisé, même remboursé la dette sur ces dernières années est, à nos yeux, un objectif réalisé.

Ce document n'est pas le projet de budget socialiste de nos rêves. Il y a un certain nombre de prestations que nous aurions aimé voir y figurer – nous en discuterons très certainement en commission. Mais franchement, alors que ce projet de budget a été adopté cette année par le Conseil administratif de manière unanime – de Rémy Pagani à Guillaume Barazzone, que nous saluons au passage –, alors que, à la différence de l'an dernier, un seul groupe de tendance libérale sans doute n'a pas voté l'entrée en matière, il sera une fois encore difficile de nous faire croire que le psychodrame de l'an dernier pourrait se dérouler à nouveau. En tout cas, le groupe socialiste appelle de ses vœux un travail serein, de qualité autour d'un projet de budget auquel nous pouvons adhérer. Le Conseil municipal – c'est notre intime conviction – n'est pas condamné à la médiocrité et aux guéguerres partisanses. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Il n'y a plus de demande de prise de parole... Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi à la commission des finances et dans les commissions spécialisées, à savoir la commission des arts et de la culture, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, la commission des sports et la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi du projet de budget à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, est accepté à l'unanimité (74 oui).

## **7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **8. Interpellations.**

Néant.

## **9. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je vous donne rendez-vous pour la suite de nos travaux à 20 h 30. Nous reprendrons avec les objets dont vous avez accepté l'urgence hier ou avec les urgences reportées lors de la dernière session, à savoir les motions M-1233 et M-1237.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	1330
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	1330
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1330
4. Questions orales . . . . .	1330
5. Election d'un/d'une secrétaire du bureau du Conseil municipal en remplacement de M <sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, démissionnaire du bureau . . . . .	1332
6. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2017 (PR-1194) . . . . .	1334
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1405
8. Interpellations . . . . .	1405
9. Questions écrites . . . . .	1405

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*